



# LE SÉNAT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008





# UN AUTRE POINT DE VUE

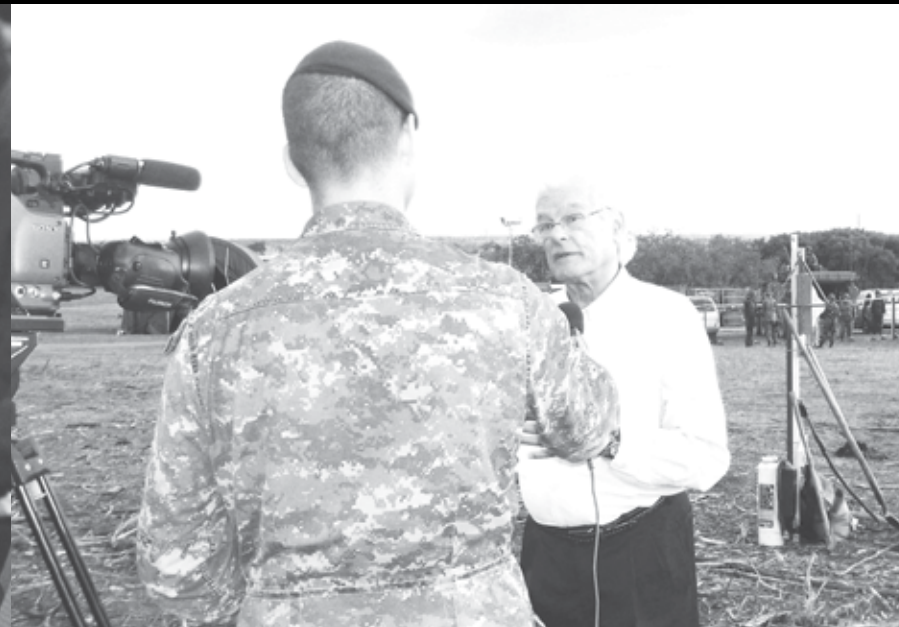
Nous vivons dans un monde de plus en plus complexe où les événements se bousculent. L'actualité en continu, l'interconnexion planétaire et l'information provenant d'une multitude de nouvelles sources nourrissent des débats publics quasi constants qui touchent presque tout le monde et portent sur des sujets aussi variés que la réglementation des dentifrices et le rôle du Canada dans l'établissement de la paix mondiale.

En tant qu'institution du Parlement, le Sénat est au cœur du débat politique canadien. Les sénateurs sont bien placés pour alimenter et enrichir ce débat en s'appuyant sur l'opinion de la collectivité, leur longue expérience du Parlement et des recherches exhaustives. Par les travaux qu'ils effectuent en comité, leurs délibérations en chambre et leur leadership dans la société, ils tentent de comprendre et d'approfondir des enjeux importants qui risqueraient autrement de nous échapper dans le tourbillon de notre quotidien.



En ce qui concerne l'environnement, le commerce, les institutions financières, les affaires autochtones, la pauvreté et bien d'autres enjeux, le Sénat est souvent le premier à constater que des problèmes existent et à suggérer des solutions.

*National Post, 8 novembre 2007*



Données du catalogage avant publication (Canada)

Le Sénat – Rapport d'activités 2008

Publié sous la direction du Comité sénatorial permanent de la régie interne,  
des budgets et de l'administration

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche

ISBN Y6 2008

978-0-662-05904-2

© Le Sénat 2008

Distribué par la Direction des communications du Sénat

1-800-267-7362



**L'honorable Noël A. Kinsella**  
Président du Sénat

La plupart des pays du monde continuent d'admirer le Canada et d'y voir le reflet d'une démocratie solide, qui protège les droits de ses citoyens et travaille au maintien de la paix et de la liberté dont ils jouissent. Le Sénat a fait la preuve de son caractère indispensable au sein de notre régime parlementaire puisqu'il soutient et défend ces valeurs chères aux Canadiens.

La magnifique architecture des édifices du Parlement dans lesquels nous travaillons nous rappelle chaque jour la vision et la prévoyance de ceux qui nous ont précédés. Comme sir John A. Macdonald l'avait prévu à la Confédération, la Chambre haute du Canada était, et continue d'être, un endroit où l'on défend les intérêts des régions, des provinces et des minorités, où des lois sont proposées et examinées, et où des questions d'envergure nationale et internationale font l'objet d'études approfondies.

Les sénateurs sont des hommes et des femmes de tous les horizons qui travaillent activement à façonner l'avenir de notre pays et à favoriser les relations internationales. La diplomatie parlementaire n'est qu'un des aspects du travail des sénateurs, mais elle revêt une importance capitale vu les conséquences majeures que des événements au-delà de nos frontières peuvent avoir sur les Canadiens.

Nous espérons que ce rapport de nos activités vous permettra de mieux comprendre l'importance du Sénat dans notre système parlementaire démocratique et l'engagement des sénateurs à améliorer sans cesse la qualité de vie de chaque Canadien.



**L'honorable George J. Furey, c.r.**  
Président, Comité permanent  
de la régie interne,  
des budgets et de l'administration

La deuxième session de la 39<sup>e</sup> législature s'est ouverte le 16 octobre 2007, à mi-chemin de l'exercice financier. Deux projets de loi visant une réforme du Sénat, présentés sans succès pendant la première session, ont été déposés à nouveau au cours de la deuxième session. La réforme du Sénat a d'ailleurs été un thème récurrent de la 39<sup>e</sup> législature.

Cette atmosphère d'introspection nous fait encore mieux réaliser que le Sénat sert à sauvegarder et à protéger les droits et les intérêts de toute la population canadienne. Son rôle n'a pas changé depuis la Confédération. Le Sénat sait aussi qu'il doit gérer prudemment les fonds que lui confient les contribuables. À titre de président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration chargé de superviser les finances et l'administration du Sénat, je dois veiller à maintenir l'équilibre entre l'utilisation judicieuse des fonds et le droit des Canadiens d'être bien servis par leur chambre de second examen objectif.

Cette année, les 15 membres du Comité ont mis l'accent sur la responsabilisation des comités sénatoriaux en créant un sous-comité des budgets de comités. Ce sous-comité effectue un examen détaillé des avant-projets de budget et des rapports d'activités des comités sénatoriaux. Par ailleurs, l'Administration du Sénat continue de chercher des moyens d'assurer une utilisation optimale des ressources du Sénat, et elle poursuivra ses efforts en ce sens. On trouvera de plus amples renseignements sur les réalisations de l'Administration dans la section de ce rapport intitulée « Structure » (pages 42 à 51).

Les discussions sur l'avenir du Sénat se poursuivront peut-être pendant de nombreuses années. Mais peu importe quelle en sera l'issue, les sénateurs continueront de considérer leur rôle de législateur comme un rare privilège et une immense responsabilité et de mettre à profit leur vaste expérience dans l'exercice de leurs fonctions.





**Paul C. Bélisle**

Greffier du Sénat  
et greffier des Parlements

Tout comme les sénateurs qu'elle sert, l'Administration du Sénat est très fière des réalisations de la Chambre haute. Les Canadiens demeurent les principaux bénéficiaires du travail du Sénat en matière de lois et de politiques. C'est pourquoi le personnel de l'Administration du Sénat a instauré une culture de professionnalisme, d'intégrité et – plus que tout, peut-être – de profond respect pour le régime politique canadien.

Tout en soutenant les sénateurs et le processus législatif, nous visons à améliorer sans cesse nos méthodes et à accroître les répercussions positives de notre travail. L'exercice 2007-2008 marque d'ailleurs une étape importante à ce chapitre, l'Administration ayant élaboré un premier cadre de mesure et de suivi du rendement. Ce cadre, qui sera amélioré au fil du temps, devrait nous permettre d'appliquer les pratiques de gestion les plus modernes et, par conséquent, de réaliser de nouveaux gains d'efficacité et de viser des objectifs ambitieux qui guideront le Sénat sur la voie de l'avenir.

Nous commençons déjà à récolter les fruits de nos efforts. Ainsi, 11 p. 100 des employés de l'Administration du Sénat font partie des minorités visibles, ce qui en fait un des groupes les plus diversifiés au niveau fédéral. Le Sénat lui-même compte un nombre élevé de femmes et de membres de minorités visibles; il reflète, comme il se doit, l'identité multiculturelle du Canada. Parmi les autres progrès réalisés, mentionnons la promotion auprès du personnel de l'Énoncé de valeurs et d'éthique de l'Administration du Sénat ainsi que du guide de mise en œuvre connexe. Nos valeurs, déjà bien établies, sont clairement exprimées dans cet énoncé.

En terminant, j'aimerais remercier les sénateurs et les employés, dont le dévouement et la ténacité contribuent à faire du Sénat une institution productive et dynamique.



# TABLE DES MATIÈRES

## **01** LE SÉNAT ET L'ACTUALITÉ : GUIDE DU LECTEUR

En chambre  
Au sein des comités  
À l'extérieur du Sénat

## **09** UN AUTRE POINT DE VUE : CINQ ÉTUDES DE CAS

- 1** Les affaires autochtones
- 2** L'environnement
- 3** Le vieillissement au Canada
- 4** La réforme fédérale
- 5** Le Canada et le monde

## **31** LE PRÉSIDENT DU SÉNAT Le Président diplomate Le Président de séance

## **37** LES SÉNATEURS DU CANADA : MEMBRES DU SÉNAT AU 31 MARS 2008

## **43** STRUCTURE : L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES DU SÉNAT

Administration du Sénat  
Mise en œuvre des priorités  
stratégiques du greffier  
Rapport financier

## **53** POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE SÉNAT

## **54** ANNEXES

- A** Membres du Sénat en 2007-2008
- B** Titulaires de postes clés au Sénat en 2007-2008
- C** Projets de loi étudiés par le Sénat en 2007-2008
- D** Rapports de fond produits par des comités sénatoriaux en 2007-2008
- E** Membres des comités pour l'exercice 2007-2008



Saviez-vous qu'en 1991, l'avortement est demeuré légal au Canada grâce à un vote du Sénat? Que ce sont des travaux effectués par le Sénat en 1971 qui ont conduit à une importante réforme des mesures anti-pauvreté au pays? Que le Sénat a multiplié les efforts pour que l'ALENA reçoive l'appui du public? Que les femmes et les minorités sont davantage représentées au Sénat qu'à la Chambre des communes?

Sarah Barmak, *Toronto Star*, 9 mars 2008

# LE SÉNAT ET L'ACTUALITÉ :

## GUIDE DU LECTEUR

Lorsque tous les postes sont comblés, le Sénat compte 105 sénateurs. De diverses origines culturelles, professionnelles et ethniques, les sénateurs disposent de plusieurs tribunes pour combattre les stéréotypes : le Sénat, les partis politiques, les comités, ainsi que les groupes et associations parlementaires qui collaborent avec des législateurs des quatre coins du monde.

Les sénateurs s'intéressent aussi, à titre individuel, à divers enjeux politiques, qu'ils étudient de leur propre chef au Sénat et ailleurs. Ils collaborent souvent avec des communautés, des groupes de défense des droits et d'autres institutions pour promouvoir une cause.

Les sénateurs assument normalement leurs fonctions de trois manières :

*en chambre*



*au sein des comités*



*à l'extérieur du Sénat*



## En chambre

Les séances du Sénat sont les réunions courantes des sénateurs : c'est en chambre que les questions d'actualité sont exposées et analysées de manière officielle et que les décisions sont prises.

### Projets de loi du gouvernement

Tous les projets de loi doivent être adoptés par les deux chambres du Parlement sous la même forme. Avant de devenir loi, un projet de loi du gouvernement doit donc avoir été examiné dans l'enceinte du Sénat. Les sénateurs peuvent tous participer aux débats et proposer des amendements. Les discussions visant à assurer la qualité des lois occupent une grande partie des travaux du Sénat et exigent des recherches approfondies. L'expertise acquise par les sénateurs au fil de leur mandat permet d'enrichir considérablement l'examen des projets de loi.

### Débats sur l'actualité

Dans les débats en chambre, les sénateurs ont plusieurs moyens d'aborder une question qui n'est pas traitée dans les projets de loi du gouvernement. Par exemple, si la sénatrice Leclair (nom fictif) constate, d'après ses recherches, que le smog contribue à l'augmentation des cas d'asthme chez les enfants en milieu urbain, elle dispose de six options pour soulever la question au Sénat.



#### 1 PÉRIODE DES QUESTIONS

La période des questions permet aux sénateurs d'interroger directement le gouvernement sur sa position dans un dossier d'actualité. La sénatrice Leclair pourrait demander au leader du gouvernement si le gouvernement sait que le smog nuit à la santé des enfants et si Santé Canada prend des mesures à cet égard.

#### 2 DÉCLARATIONS

Les sénateurs peuvent faire de brèves allocutions pour attirer l'attention d'autres sénateurs et des médias sur une question d'actualité. La sénatrice Leclair pourrait faire une déclaration concernant les coûts croissants de l'asthme chez les enfants pour notre système de santé.

#### 3 QUESTIONS ÉCRITES

Les questions écrites sont des demandes officielles visant à obtenir du gouvernement des renseignements difficiles à trouver. La sénatrice Leclair pourrait demander à voir des statistiques inédites détenues par le gouvernement sur le taux d'asthme des enfants dans les villes canadiennes.

#### 4 INTERPELLATIONS

Une interpellation est une discussion ouverte en chambre. Elle permet aux sénateurs d'approfondir des idées, de recueillir des faits et d'envisager des orientations stratégiques. La sénatrice Leclair pourrait intituler son interpellation comme suit : « Interpellation pour attirer l'attention du Sénat sur les effets nocifs du smog sur les enfants. »

#### 5 MOTIONS

Les motions de fond peuvent être mises aux voix et servent à obtenir l'appui du Sénat à l'égard d'une déclaration ou d'une mesure. Normalement, elles sont étudiées pendant plusieurs semaines. La sénatrice Leclair pourrait présenter la motion suivante : « Le Sénat encourage fortement le gouvernement à réduire les émissions industrielles qui contribuent au smog. »

#### 6 PROJETS DE LOI ÉMANANT DE SÉNATEURS

Si, à la suite de recherches, de consultations et de débats, un sénateur conclut qu'il existe une solution à un problème, il peut déposer un projet de loi. La sénatrice Leclair pourrait déposer un projet de loi prévoyant une réduction de 10 p. 100, d'ici 2015, des émissions industrielles à l'origine du smog au Canada.

## EXERCICE 2007-2008 AU SÉNAT

L'exercice 2007-2008 a débuté plus d'un an après la première session de la 39<sup>e</sup> législature. Le Parlement a été prorogé le 14 septembre 2007. À cette date, le Sénat avait en main 30 projets de loi, et de nombreuses études spéciales étaient en cours dans les comités.

La deuxième session de la 39<sup>e</sup> législature a débuté le 16 octobre par le discours du Trône prononcé au Sénat.

Pendant l'exercice 2007-2008, les sénateurs :

- ont étudié 120 projets de loi;
- ont adopté 41 projets de loi;
- ont étudié 17 interpellations;
- ont déposé 37 projets de loi émanant de sénateurs.

### Au 31 mars 2008 :

- 21 projets de loi étaient débattus au Sénat;
- 11 projets de loi étaient étudiés par des comités;
- 19 études spéciales de comité étaient en cours;
- 9 interpellations étaient inscrites au *Feuilleton*;
- 12 motions de fond étaient inscrites au *Feuilleton*.

## Au sein des comités

Afin d'approfondir les enjeux politiques, le Sénat crée des comités, à savoir des groupes de 5 à 15 sénateurs chargés d'examiner attentivement les projets de loi et diverses questions d'actualité couvrant un vaste éventail de domaines. Les comités sont de véritables groupes de réflexion, et le faible roulement de leurs membres favorise l'acquisition d'une expertise durable.

En 2007-2008, il y avait 21 comités sénatoriaux, dont deux comités mixtes\*, deux comités spéciaux\*\* et trois sous-comités † :

Affaires étrangères et commerce international

Affaires juridiques et constitutionnelles

Affaires sociales, sciences et technologie

Sous-comité sur les villes

Sous-comité sur la santé des populations

Agriculture et forêts

Antiterrorisme (spécial)

Banques et commerce

Bibliothèque du Parlement (mixte)

Comité de sélection

Conflits d'intérêts des sénateurs

Droits de la personne



Énergie, environnement et ressources naturelles

Examen de la réglementation (mixte)

Finances nationales

Langues officielles

Pêches et océans

Peuples autochtones

Régie interne, budgets et administration

Règlement, procédure et droits du Parlement

Sécurité nationale et défense

Sous-comité des anciens combattants

Transports et communications

Vieillesse (spécial)

\* Les comités mixtes sont formés de sénateurs et de députés et coprésidés par un sénateur et un député. Ils étudient des questions qui concernent les deux chambres.

\*\* Les comités spéciaux se penchent sur une question en particulier. Ils sont dissous après la remise du rapport final.

† Les sous-comités sont de petits groupes formés au sein d'un comité pour étudier une question qui relève du mandat de ce comité.

## Recherche

Les comités sont le moteur de la recherche sur les politiques. Le Sénat leur confie des « missions » d'examen de projets de loi ou d'enjeux politiques (appelées « ordres de renvoi »). Les comités doivent remettre un ou plusieurs rapports présentant leurs conclusions.

Le principal outil de recherche des comités est l'audience, au cours de laquelle les membres écoutent des experts et d'autres intervenants pour se faire une idée générale de la question à l'étude. Les comités demandent aussi qu'on leur soumette des mémoires, des dossiers et des documents. Les membres discutent ensuite de ce qu'ils ont appris et parviennent habituellement à un consensus sur les conclusions et les recommandations de leur rapport.



Les membres du Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles écoutent le ministre de la Justice, Rob Nicholson, lors de l'étude du projet de loi C-2 : Loi sur la lutte contre les crimes violents (février 2008).

## Étude des projets de loi

Le Sénat veille à ce que les projets de loi soient minutieusement examinés en les confiant à un comité possédant l'expertise voulue. Par exemple, le Comité permanent des pêches et des océans peut être chargé d'étudier un projet de loi portant modification de la *Loi sur les pêches* pendant que le Comité des finances nationales examine les projets de loi sur le budget fédéral. Les membres étudient à fond le projet de loi puis questionnent des témoins au cours d'audiences, notamment :

- le ministre, le député ou le sénateur qui a soumis le projet de loi;
- les fonctionnaires qui ont rédigé le projet de loi ou la politique;
- des experts dans le domaine;
- des représentants de syndicats, d'organismes sans but lucratif ou de groupes de défense des droits s'intéressant au projet de loi.

Les sénateurs interrogent des témoins afin d'en apprendre plus sur les répercussions possibles d'un projet de loi et de bien comprendre leurs points de vue. L'étude peut prendre des jours ou des semaines, selon la complexité du projet de loi et le nombre de Canadiens touchés.

Une fois l'étude du projet de loi achevée, les membres revoient les dispositions une par une et se prononcent, le cas échéant, sur les amendements, qui reflètent souvent les préoccupations des témoins. Dans son rapport écrit, le comité recommande que le Sénat adopte le projet de loi tel quel, l'amende ou le rejette. Le rapport peut aussi contenir des observations sur d'autres questions soulevées au cours de l'étude.

## Cette année, les comités du Sénat

ont déposé **64 rapports de fond**, basés sur les témoignages de plus de **1 376 personnes** entendues pendant **784 heures d'audience**.

Ces rapports comportaient près de **100 recommandations** présentées au gouvernement fédéral et proposaient **51 amendements**.

## Étude d'enjeux politiques

Les rapports du Sénat sur des enjeux politiques (« études spéciales ») occupent maintenant une place de choix dans le travail des sénateurs. Ils sont devenus une source importante d'information et d'analyse pour les décideurs du gouvernement et les chercheurs. Les rapports peuvent mettre en évidence des problèmes qui ont été négligés ou jeter un nouvel éclairage sur une question qui a fait l'objet de nombreux débats. Par exemple, le Comité des langues officielles pourrait se pencher sur la modification des services postaux destinés aux petites municipalités et en évaluer les effets sur la viabilité des communautés francophones dans les provinces des Prairies. De son côté, le Comité des communications et des transports pourrait examiner l'incidence d'Internet sur les règles relatives au contenu canadien dans le domaine de la radiodiffusion.

Une fois adopté, le rapport spécial constitue la position officielle du Sénat. De nombreux rapports du Sénat, comme ceux sur l'euthanasie, la pauvreté et les drogues illégales, demeurent une référence dans le débat public longtemps après avoir été déposés, et nombre des mesures qu'ils recommandent se retrouvent dans les politiques gouvernementales.



Au cours d'une étude, les sénateurs peuvent recevoir un nombre variable de témoins, qui va de quelques-uns seulement à plusieurs centaines. Puisqu'ils recueillent généralement un large éventail d'opinions au fil des audiences, leur travail fait souvent penser à des consultations publiques. Il arrive aussi que les sénateurs quittent Ottawa pour aller observer ce qui se passe sur le terrain. En 2007-2008, les comités sénatoriaux se sont rendus dans les villes suivantes :

#### *Audiences et missions d'étude*

Welland, Ontario  
Montréal, Québec  
Halifax, Nouvelle-Écosse  
Moncton, Nouveau-Brunswick  
Sherbrooke, Québec  
Kapusking, Ontario  
Maniwaki, Québec  
Prince Rupert, Colombie-Britannique  
Whitehorse, Yukon  
Iqaluit, Nunavut  
Yellowknife, T.N.-O.  
Calgary, Alberta  
Wainwright, Alberta  
Moose Jaw, Saskatchewan  
Winnipeg, Manitoba  
Nicolet, Québec

#### *Missions d'étude internationales*

Genève, Suisse  
Bruxelles, Belgique  
Strasbourg, France  
Vimy et Paris, France  
La Haye, Pays-Bas  
Newark, New Jersey, É-U  
Washington, district fédéral de Columbia, É-U  
Diverses villes du Nouveau-Mexique  
et d'Arizona, É-U  
La Havane, Cuba  
Dubai, Émirats arabes unis  
Londres, Royaume-Uni  
Kandahar, Afghanistan



Missions d'étude : Le Comité permanent de l'agriculture et des forêts arrive à Whitehorse pour tenir des audiences sur la pauvreté en milieu rural (février 2008); représentant le Sous-comité sur la santé des populations, la sénateur Lucie Pépin apprend des enfants eux-mêmes comment fonctionne le système scolaire cubain (janvier 2008); des membres du Comité des communications et des transports visitent le port d'Halifax pour en apprendre davantage sur le trafic des conteneurs de marchandises au Canada (février 2008).

## À l'extérieur du Sénat

Bien que leurs principaux moyens d'influence sur les politiques soient d'ordre parlementaire, les sénateurs disposent d'autres outils pour faire avancer les choses. Ils peuvent exercer une influence sur la société et le gouvernement en s'engageant dans des campagnes ou en appuyant des causes auxquelles ils apportent leadership et crédibilité.

### À titre de porte-parole

Les sénateurs défendent souvent de leur propre chef des causes qui leur tiennent à cœur. Ils peuvent : réaliser ou commander des études grâce au budget de recherche de leur bureau; exercer des pressions sur les gouvernements de concert avec des organismes sans but lucratif ou des groupes communautaires; renseigner d'autres parlementaires ou représentants du gouvernement sur certaines questions pour présenter un portrait plus fidèle de la situation et générer des changements; servir de pont entre les communautés et le Parlement ou le gouvernement.

Essentiellement, les sénateurs contribuent à l'avancement de causes sociales en exerçant leur leadership tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement. Une sénatrice qui s'intéresse aux effets du smog sur les enfants, par exemple, pourrait donner une conférence à l'assemblée générale annuelle de Parents contre le smog (organisme fictif) ou faire une communication sur les efforts déployés dans le monde pour réduire le smog à l'occasion d'une conférence sur les maladies environnementales. Il est aussi probable que la sénatrice aura discuté de la question avec le ministre de la Santé.



Une délégation de l'Association parlementaire Canada-Afrique, composée du sénateur Paul Massicotte et de la sénatrice Raynell Andreychuk, coprésidente de l'Association (centre), s'est rendue en Tanzanie et en Ouganda en septembre 2007. Elle visite ici le camp Koch Gama dans le nord-ouest de l'Ouganda.

### Sur la scène mondiale : la diplomatie parlementaire

#### Associations parlementaires et groupes interparlementaires

La diplomatie parlementaire permet aux sénateurs et aux députés d'influer sur l'élaboration de politiques bien au-delà des frontières canadiennes. Des groupes composés de représentants de tous les partis œuvrent avec les législateurs d'autres pays à trouver des solutions à des problèmes communs.

Pendant l'exercice 2007-2008, on comptait 12 associations parlementaires et quatre groupes interparlementaires reconnus.

#### Associations multilatérales

Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie  
Association parlementaire Canada-Afrique  
Association parlementaire Canada-Europe  
(y compris la délégation canadienne à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE)

Association parlementaire canadienne de l'OTAN  
Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth  
Section canadienne du Forum interparlementaire des Amériques  
Groupe canadien de l'Union interparlementaire

#### Associations bilatérales

Association interparlementaire Canada-France  
Association interparlementaire Canada-Royaume-Uni  
Association législative Canada-Chine  
Groupe interparlementaire Canada-États-Unis  
Groupe interparlementaire Canada-Japon

#### Groupes interparlementaires reconnus

Canada-Allemagne  
Canada-Irlande  
Canada-Israël  
Canada-Italie



Le sénateur Consiglio Di Nino, président des Parlementaires amis du Tibet, accueille le dalai-lama sur la Colline du Parlement (octobre 2007). Ce groupe est, entre autres, le fer de lance d'un mouvement international visant à conférer le titre de citoyen d'honneur au dalai-lama afin de soutenir les droits et libertés des Tibétains et leur quête d'autonomie.

Ces associations et groupes permettent aux législateurs de travailler à des dossiers divers. Ils fonctionnent de différentes manières, selon leurs actes constitutifs. Certains sont des divisions canadiennes d'organisations de grande envergure (p. ex. l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et l'Union interparlementaire), d'autres sont spécialement mis sur pied pour encourager les relations avec un pays ou une région en particulier. Les membres des sections canadiennes apportent leur contribution :

- en assistant aux conférences annuelles de grandes organisations ou en les accueillant (p. ex. la 53<sup>e</sup> Conférence parlementaire du Commonwealth tenue à New Delhi, en Inde, en septembre 2007);
- en faisant partie de comités spécialisés chargés d'étudier certaines questions (p. ex. la Commission de l'économie et de la sécurité de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN);
- en assistant à des événements internationaux relevant de leurs champs d'intérêt, ce qui leur permet de se tenir informés et de créer des liens (p. ex. la conférence pour les membres de comités parlementaires sur la condition de la femme et l'égalité des sexes tenue à Genève, en Suisse, par l'Union interparlementaire en décembre 2007).
- en surveillant les élections à l'extérieur du Canada, ce qui témoigne de l'engagement du Canada à promouvoir une bonne gouvernance (p. ex. l'observation, par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, des élections parlementaires en Ukraine en septembre 2007).

Les sénateurs et les députés canadiens ont créé de nombreux autres groupes interparlementaires (dont la plupart ne sont pas financés par le Parlement). Ces groupes permettent aux parlementaires de former des coalitions avec des législateurs d'autres pays et d'user de leur influence comme leaders nationaux pour favoriser le changement.

### *Le Président du Sénat*

Le Président du Sénat, qui occupe la quatrième place dans l'ordre de préséance au Canada, est une figure importante de la diplomatie canadienne. Il accueille et dirige des délégations de législateurs qui cherchent à mieux connaître les autres cultures, lois et régimes politiques et veulent discuter de questions d'intérêt commun. C'est un des moyens dont dispose le Canada pour promouvoir sur la scène internationale des dossiers qu'il juge importants, comme l'aide aux démocraties émergentes et le respect des droits de la personne. En outre, ces activités renforcent les relations diplomatiques entre les pays, favorisant la coopération, la compréhension et la paix.



Le Président du Sénat, Noël A. Kinsella, dirige une délégation au Portugal (novembre 2007). La délégation rencontre ici des membres de la Commission des affaires étrangères et des communautés portugaises.

f poor

d where they lived. Hoping the committee will the design of the program rhaps prompt a federal-pro- task force to seriously ad- e issue. tion that we have not had a nisters' meeti

# Le Sénat reconnaît le déséquilibre fiscal muni

DAVID BOMBARDIER  
david.bombardier@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Petite victoire pour Jean Perrault. Un comité du Sénat canadien confirme l'existence du déséquilibre fiscal municipal, un concept dé-

président de la Fédération canadienne des municipalités. Au fil des ans, les gouvernements fédéral et provinciaux ont refilé plusieurs responsabilités aux municipalités (qualité de l'eau, matières résiduelles

ment tel qu'il faudrait investir 18 milliards \$ sur 15 ans pour redresser la situation de façon satisfaisante, évalue l'UMQ. Les villes puisent déjà 80 pour cent de leurs revenus de la taxe

Le comité sénatorial recommande «que le gouvernement fédéral envisage d'accorder aux municipalités l'accès aux taxes sur la croissance, notamment l-

éventuelle stra matière de tr financemen terme du tra agit, là aussi, u monde mu Jean Perrapport sénat unitions au nicipaux a nous dor as pour con ment Harp D'après M. esse. «On autre Lav ton? Ce n

# Senator urges debate on plight of poor

Segal is asking Parliament to take another look at idea of guaranteed annual income program

evoked Croll's speech to the Empire Club and noted that the plight of the poor has improved little in the decades since.

"You could be reading the same words today. So little has changed," he said. "We have not budged the poverty numbers. There are still 11 to 12 per cent of the population liv-

# Censure d'État: le Sénat étudie à nouveau le projet de loi contro

HÉLÈNE BUZZETTI

Stéphane Dion n'était pas présent. Les libéraux ont défendu cette irente contradiction. «On n'apas la censure!, a lancé le dé: Mauril Bélanger, Ca

Les libéraux Sénat, où le pr encore à l'étu ont décidé de

issued by the province for the months of January and February. whale and myself int

Senator supports bill protecting reservists' job P.E.I. Senator Catherine Call spoke this week in support

# Senators balk at possible invasion of privacy

Birth dates on voter list invite identity theft, Liberals and Tories

veloped the Senate, senators from both sides questioned Government House Leader Peter Van Loan over the proposal to release vital personal infor-

support from Conservative Senator Pierre-Claude Nolin, who also raised concerns about rights violations.

agreed to demands from Liberal and Bloc Québécois MPs to include it. "It's a bit of an exaggeration to say it goes to everybody in Canada," said Mr. Van Loan

# Senate amends election bill to shield voter birth dates

# Le Sénat veut forcer l'adoption du projet de loi sur Kyoto

Presse canadienne

OTTAWA — Alors que la fin de session parlementaire approche, la leader de l'opposition au Sénat, Céline Hervieux-Payette, met en garde le gouvernement conservateur qu'elle l'attend de pied ferme s'il s'obs-

Pour forcer le jeu si ses adversaires conservateurs se rebiffent, elle affirme, sans dévoiler toute sa stratégie, détenir quelques cartes dans ses mains. « Je vais garder toutes mes cartes parce que j'ai à faire adopter un projet de loi, déclare M<sup>me</sup> Hervieux-Payette. On verra leur gentillesse. Ils auront à met-

# NDP wa Senate re of voter requirem

# UN AUTRE POINT DE VUE : CINQ ÉTUDES DE CAS

En sa qualité de chambre du Parlement, le Sénat aborde les enjeux de l'heure de différentes façons. Le travail des sénateurs consiste essentiellement en une étude minutieuse des questions d'intérêt public axée sur la population servie et les applications pratiques.

En tant que parlementaires, les sénateurs disposent de nombreux outils pour réaliser leurs études. Dans la chambre du Sénat, ils mettent en balance les différents points de vue exposés afin de dégager des propositions de politique. Au sein des comités, capables d'examiner des questions précises plus en profondeur, les sénateurs sont mis en contact avec des spécialistes de toutes les sphères — citoyens qui subissent les conséquences des poli-

tiques, fonctionnaires qui les appliquent, témoins d'autres pays qui font connaître leurs pratiques exemplaires, hauts fonctionnaires et universitaires. Ils peuvent aussi approfondir leur réflexion en étant à l'écoute des gens qu'ils représentent et en servant de lien entre la collectivité et le Parlement.

Empruntant toutes ces voies, les sénateurs peuvent suivre les enjeux sur une longue période, restant à l'affût des faits nouveaux et perfectionnant leurs connaissances année après année à mesure que le dossier s'étoffe. La présente section met en lumière cinq domaines où les sénateurs ont pris en main des enjeux et les ont portés à l'attention du public et du gouvernement.

# LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Il est impératif que le gouvernement fédéral accélère le processus des revendications et règle les conflits territoriaux autochtones dans la dignité [...] À mon avis, il ne doit pas être nécessaire, pour se faire entendre, de bloquer des routes ou des chemins de fer qui, dans bien des cas, font partie des terres indiennes. Au lieu de réagir à des confrontations, les gouvernements devraient prendre leurs responsabilités et créer un climat d'échanges sain et serein.

*Le sénateur Aurélien Gill,  
Débats du Sénat, 6 juin 2007*

Au 31 mars 2008, le Sénat comptait 8 p. 100 d'Autochtones, ce qui en faisait l'organisme du Parlement canadien ayant la plus forte représentation autochtone. Il n'est donc pas étonnant que le Sénat suive plusieurs pistes dans des dossiers qui préoccupent les Autochtones du pays.

## Le règlement des revendications particulières

On dénombre au Canada plus de 800 revendications particulières en attente de règlement, qui représentent jusqu'à 15 milliards de dollars, et les chiffres ne cessent de grimper. Dans son rapport de 2006 intitulé *Négociations ou affrontements : le Canada a un choix à faire*, le Comité sénatorial des peuples autochtones soulignait que la frustration des Premières nations devant la lenteur exaspérante et le coût du processus de traitement des revendications était sur le point d'exploser.

Ce qu'il fallait, selon le Comité, c'était « adopter un nouvel état d'esprit » : cesser de voir les revendications comme un bourbier sans issue et commencer à les considérer comme une occasion de corriger les erreurs du passé, de lever les obstacles au développement économique des Autochtones et de mettre fin au gaspillage d'argent dans des solutions à courte vue. Le Comité a fait quatre recommandations :

- mettre plus d'argent de côté pour le règlement des revendications;
- commencer immédiatement à travailler avec les Premières nations à la création d'un tribunal indépendant chargé de régler les revendications;
- financer suffisamment le processus;
- fonder la nouvelle politique sur les principes de l'équité, de la reconnaissance des différences régionales et de l'inclusion.

Le 12 juin 2007, le premier ministre Stephen Harper a annoncé une grande réforme du processus et de la politique de règlement des revendications particulières, acceptant toutes les recommandations de changement formulées par le Comité. Le 27 novembre 2007, le gouvernement a déposé le projet de loi C-30 : Loi sur le Tribunal des revendications particulières, pour mettre sur pied le nouveau tribunal indépendant conçu par le gouvernement fédéral et l'Assemblée des Premières Nations.



Des membres du Comité permanent des peuples autochtones rencontrent Lawrence Morgan, président du 21<sup>e</sup> conseil de la nation Navajo (à droite) à Window Rock, en Arizona. Par suite de ses études sur la gouvernance et le développement économique des Premières nations au Canada, le Comité a examiné les pratiques exemplaires des nations Navajo, Pueblo et Mescalero Apache lors d'une mission d'étude en février 2008.

Photo : Stephen Stewart

## La disposition de non-dérogação

En 2001, le Sénat a retiré la disposition de non-dérogação du projet de loi C-33, qui portait sur la gestion des ressources du Nunavut. Depuis 1986, on intégrait ce type de disposition dans des projets de loi gouvernementaux pouvant toucher les intérêts autochtones pour bien indiquer que les droits ancestraux ou issus de traités n'étaient pas remis en cause.

Aux audiences sur le projet de loi C-33, des fonctionnaires du Nunavut avaient dit aux sénateurs que des modifications apportées dans les lois récentes à la disposition initiale de non-dérogação venaient brouiller les cartes. Ils ont fait valoir que ces modifications jetaient des doutes sur les effets possibles du libellé et sur son interprétation. Un juge pourrait-il conclure que le changement de libellé signalait une intention différente de la part des rédacteurs? Pourrait-on invoquer cela pour *justifier* une atteinte aux droits ancestraux?

Les sénateurs ont donc retiré la disposition. Après l'adoption du projet de loi C-33, des sénateurs autochtones inquiets ont exhorté le gouvernement à collaborer avec eux pour résoudre les questions soulevées au cours des audiences. Le Sénat a chargé le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles de réaliser une étude. En décembre 2007, après avoir entendu les témoignages de fonctionnaires et de groupes autochtones, le Comité a déposé son rapport, qui concluait que les dispositions devaient être plus uniformes et plus claires pour éviter des conséquences imprévues.

Le Comité a proposé une solution simple : abroger toutes les dispositions de non-dérogação existantes et ajouter à la *Loi d'interprétation* fédérale une disposition claire s'appliquant à toutes les lois. Cette solution a été entérinée par la Commission canadienne des droits de la personne, qui a encouragé le gouvernement à prendre en compte les recommandations du Comité<sup>1</sup>.

## Le projet de loi C-11 : Loi concernant l'accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik

Le projet de loi C-11<sup>2</sup> permet la ratification de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik et, par conséquent, le règlement d'une revendication de longue date à l'égard d'îles et de zones extracôtières du Nord-du-Québec et du Labrador et d'une zone de l'intérieur du Labrador. Ayant franchi toutes les étapes à la Chambre des communes en une seule journée, il est arrivé au Sénat le 30 octobre 2007.

Les sénateurs avaient des réserves au sujet de l'accord. Lors du débat en chambre, le sénateur Tommy Banks a soulevé des questions sur l'extinction possible des droits. Le sénateur Charlie Watt, un Inuit du Nunavik qui a été négociateur en chef de la convention de 1975 de la baie James et du Nord québécois, a dit avoir les mêmes doutes et a soulevé plusieurs autres questions sur le contenu de l'accord, notamment le manque de contrôle des Inuits sur la

<sup>1</sup> « *Toujours une question de droits* », Commission canadienne des droits de la personne, 29 janvier 2008.

<sup>2</sup> Ce projet de loi portait le numéro C-51 lorsqu'il a été déposé à la première session de la 39<sup>e</sup> législature. Débattu au Sénat en juin 2007, le projet de loi C-51 a fini par mourir au Feuilleton.



## SALLE DES PEUPLES AUTOCHTONES

La Salle des peuples autochtones est le lieu de réunion habituel du Comité sénatorial des peuples autochtones. On y trouve une collection sans cesse renouvelée d'objets et de peintures d'artistes autochtones qui comptent parmi les plus talentueux du pays, notamment Carl Beam, Daphne Odjig et Kenojuak Ashevak.

La plupart des œuvres d'art ont été offertes au Fonds Canadiana par le sénateur Serge Joyal. Elles sont prêtées de façon permanente au Sénat à des fins d'exposition.

gestion régionale de la faune. Selon lui, les Inuits n'ont pas été bien informés des conséquences de l'accord.

Chargé d'étudier le projet de loi C-11, le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles a entendu les points de vue des parties à l'accord et d'autres témoins au fil de plusieurs réunions. Tout en reconnaissant qu'il ne pouvait pas modifier les modalités de l'accord, il a proposé d'amender le projet de loi pour dissiper les doutes au sujet de sa mise en œuvre. Ces amendements obligent le ministre des Affaires indiennes – et autorisent Makivik Corporation (l'organisme représentant les Inuits du Nunavik) – à faire rapport au Parlement sur la mise en œuvre de l'accord.

## Le partage des biens matrimoniaux dans les réserves

En juin 2003, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a demandé au Comité sénatorial des droits de la personne de l'aider à trouver des solutions à une situation critique. En vertu de la *Loi sur les Indiens*, la propriété conjointe d'un couple vivant dans une réserve revient à l'homme en cas de divorce ou de séparation. Les femmes malheureuses en ménage ou victimes de violence perdent leur maison si elles partent; elles se voient souvent obligées de quitter la réserve par manque de logement.

Parce que le Ministre considérait la question comme urgente, le Comité a déposé quelques mois plus tard un rapport provisoire dans lequel il recommandait une action immédiate et faisait plusieurs recommandations préliminaires. Une prorogation à la fin de 2003, suivie de près par des élections générales en 2004, a interrompu son examen. Lorsqu'il a communiqué avec le nouveau ministre des Affaires indiennes pour faire le point au début de la nouvelle législature, le Comité s'est fait répondre qu'un comité de la Chambre des communes avait été mandaté pour étudier la question.

Les membres du Comité sénatorial étaient consternés. Leur rapport indiquait qu'il fallait agir de toute urgence. En décembre 2004, le Comité a produit un rapport de suivi qui préconisait des mesures et suggérait des paramètres pour consulter les femmes autochtones. Il a reçu depuis un ordre de renvoi à chaque session parlementaire, ce qui lui permet de suivre et de commenter la façon dont la situation est gérée.

Au printemps 2006, au grand soulagement des membres du Comité, le gouvernement a annoncé qu'il avait décidé de mettre en œuvre trois des principales recommandations du rapport de 2003. En 2007-2008, le Comité a continué de surveiller attentivement l'évolution du dossier en tenant des discussions avec l'Assemblée des Premières Nations et l'Association des femmes autochtones du Canada, qui aident à coordonner la consultation, et avec le Ministre. En mars 2008, le gouvernement a présenté le projet de loi C-47 pour conférer des droits sur la propriété immobilière conjointe aux femmes des réserves.





## PROMOUVOIR L'ÉDUCATION CHEZ LES AUTOCHTONES

La sénatrice Lillian Dyck, membre de la Première nation Gordon de la Saskatchewan, détient un doctorat en neurosciences en plus d'être professeur émérite à l'Université de la Saskatchewan. Une large part de son travail au Sénat consiste à abattre les obstacles aux études postsecondaires pour les Autochtones. Lors de discours qu'elle a prononcés au Sénat cette année, elle a bien expliqué que la pauvreté intergénérationnelle, l'isolement et le manque de confiance en soi empêchaient les Autochtones, les femmes en particulier, d'entrer dans le milieu universitaire.

En sa qualité de leader autochtone et de spécialiste de l'éducation des Autochtones, la sénatrice Dyck est souvent invitée comme conférencière dans des congrès et autres manifestations. Cette année, par exemple, elle a pris la parole à la 4<sup>e</sup> conférence internationale sur l'éducation autochtone Asie/Pacifique (juillet 2007) et a participé aux activités de sensibilisation du réseau d'alphabétisation des Autochtones de la Saskatchewan. En janvier 2007, elle a rencontré des étudiants et des professeurs du département d'études autochtones de l'Université Trent (photo).

## L'eau potable dans les communautés autochtones

En 2005, l'évacuation de près de 1000 résidants de la réserve de Kashechewan en Ontario à la suite de la contamination de l'eau potable par la bactérie *E. coli* a scandalisé de nombreux Canadiens. Plus choquantes encore ont été les statistiques que l'incident a permis de dévoiler, soit que près du quart des réseaux d'alimentation en eau des réserves du Canada présentent un risque pour la santé des usagers.

À la lumière de ces faits, le Comité des peuples autochtones a accepté d'étudier le mode de gestion de l'eau potable dans les réserves des Premières nations. Dans son rapport produit en mai 2007, il signale que la nécessité d'imposer par voie législative des normes claires sur la qualité de l'eau des réserves est largement admise. Il indique toutefois que l'établissement de ces normes ne donnera rien si les collectivités n'ont pas l'équipement, la formation et les ressources nécessaires pour les respecter. Il constate aussi que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) n'a pas été capable de présenter des données concluantes sur la capacité actuelle des réserves de distribuer une eau potable sûre. C'est pourquoi le Comité a recommandé que le MAINC fasse faire à contrat une évaluation indépendante des besoins des réserves, puis qu'il affecte les fonds requis pour combler les lacunes, avant même que les normes soient établies par voie législative.

## La reconnaissance de l'autonomie gouvernementale : projet de loi S-216

Le projet de loi S-216<sup>3</sup>, présenté par le sénateur métis Gerry St. Germain au cours de la 39<sup>e</sup> législature, repose sur une idée qui avait déjà fait l'objet de six projets de loi émanant de sénateurs. Ce projet de loi affirme la conviction largement répandue au Canada que l'autonomie est un droit autochtone protégé par l'article 35 de la Constitution. Or, les revendications globales des Autochtones se négocient en général sur des décennies au Canada, et le processus est coûteux pour toutes les parties.

Le projet de loi S-216 prévoit un processus pour faire confirmer en pratique le droit à l'autonomie. Il établit un cadre de gouvernance pouvant être adapté par chaque Première nation qui a une assise territoriale et qui opte pour le processus. Il oblige la Première nation à rédiger un projet de constitution et fixe des limites aux pouvoirs législatifs de la Première nation. Il définit aussi les relations entre les lois autochtones et les lois fédérales et entre la Première nation et sa province, en plus d'assurer la gestion des terres et des finances de la Première nation.

Bien que son projet de loi s'appuie sur une recherche approfondie, le sénateur St. Germain souhaitait que les études en comité parlementaire permettent d'examiner sa façon d'envisager la reconnaissance de l'autonomie des Autochtones. À la fin de la première session de la 39<sup>e</sup> législature, le Comité sénatorial des peuples autochtones avait entendu les témoignages de l'Assemblée des Premières Nations, du Bureau du vérificateur général, d'Affaires indiennes et du Nord Canada ainsi que de juristes et d'universitaires.

<sup>3</sup> Présenté durant la première session de la 39<sup>e</sup> législature.



### LES SABLES BITUMINEUX

À l'automne 2007, la sénatrice Elaine McCoy a lancé un projet pour mieux familiariser les parlementaires avec l'industrie pétrolière et gazière de l'Alberta. C'est ainsi qu'en octobre, elle a convié plusieurs sénateurs à la première d'une série de visites du complexe pétrochimique de la province, du site d'extraction des sables bitumineux et de la ville voisine de Fort McMurray. Les sénateurs ont rencontré divers représentants qui leur ont expliqué les effets positifs et négatifs de l'exploitation de ces sables, comme la montée vertigineuse du prix des maisons, la création de plus de 100 000 emplois, la disparition de la faune en contact avec le pétrole et l'essor de l'économie. Le sénateur James Cowan a dit qu'il s'agissait d'une « expérience très éclairante ».

« Le fait est que le pétrole et ses dérivés font partie intégrante de nos vies, écrit la sénatrice McCoy dans son blogue. Je ne dis pas qu'il ne faut rien faire contre la culture des hydrocarbures [mais] il faut trouver des moyens d'optimiser les retombées sur les plans social, environnemental et économique de même que dans une perspective à long terme. »

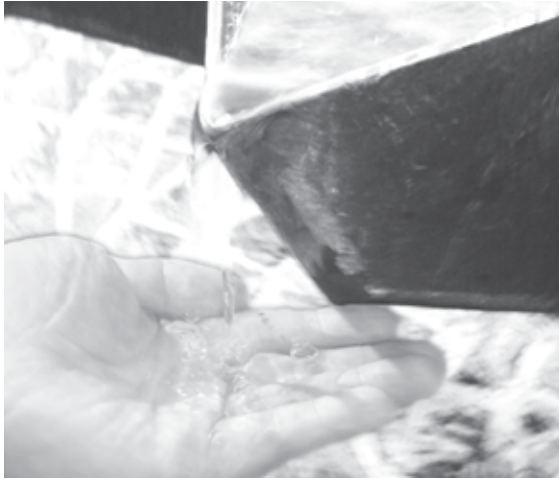
L'environnement est l'un des sujets les plus débattus au Parlement du Canada. C'est un dossier qui fait intervenir un savant amalgame de considérations scientifiques, sociales et économiques sur fond d'idéologie. De nombreux sénateurs s'intéressent aux effets de l'environnement sur les êtres humains, les végétaux et les animaux ainsi qu'aux possibilités et aux problèmes qui s'y rattachent. Cette section décrit plusieurs de leurs initiatives dans ces domaines.

### La prévention du captage massif d'eau : projet de loi S-217

En 2001, le gouvernement a présenté le projet de loi C-6 pour empêcher le captage massif d'eau dans les lacs et rivières qui chevauchent la frontière entre le Canada et les États-Unis, car ce prélèvement mettrait en péril les écosystèmes locaux. Pour les sénateurs de l'opposition conservatrice, comme Pat Carney, le projet de loi comportait une énorme lacune : il ne définissait pas la quantité d'eau considérée comme « massive », de sorte que le gouvernement pouvait autoriser le captage d'un grand volume d'eau en relevant les seuils prévus dans le règlement. Les sénateurs craignaient en outre que le projet permette au gouvernement d'apporter des exceptions à l'interdiction du captage, les limites de ce pouvoir étant aussi définies par règlement. Malgré tout, le projet de loi a été adopté tel quel.

En octobre 2007, la sénatrice Carney a présenté son propre projet de loi pour modifier la *Loi du traité des eaux limitrophes internationales*<sup>1</sup>. Cette initiative visait à retirer du règlement la définition de « captage massif » pour l'intégrer dans la *Loi* et à faire en sorte que, dans la *Loi*, les exceptions ne s'appliquent qu'aux moyens de transport (comme le lest) ou aux besoins ponctuels comme une crise humanitaire ou un incendie.

<sup>1</sup> Ce projet de loi portait le numéro S-225 lorsqu'il a été initialement présenté à la première session de la 39<sup>e</sup> législature.



Afin de mettre la situation canadienne en perspective, je dirai que chaque Canadien consomme en moyenne plus de 300 litres d'eau par jour, ce qui est l'équivalent d'environ trois baignoires pleines. En comparaison, un Africain utilise chaque jour environ trois litres d'eau, ce qui représente à peu près un seau plein.

*La sénatrice Joan Cook,  
Débats du Sénat, 4 mars 2008*

## La réglementation du phosphore

Le 21 novembre 2007, le Sénat a adopté une motion demandant au gouvernement de mettre à jour le *Règlement sur la concentration en phosphore*. Pris en 1989 aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, ce règlement limite la concentration en phosphore permise dans les nettoyeurs comme les détergents à lessive.

Comme le soulignait la sénatrice Mira Spivak dans son discours de présentation de la motion, la présence excessive de phosphore est la principale cause des éclosions d'algues bleues dans les lacs et les rivières. De grandes éclosions ont déjà menacé la qualité de l'eau potable, entraîné la fermeture de centrales nucléaires, tué des espèces sauvages, évacué l'oxygène des lacs et rendu des personnes gravement malades. Le lac Winnipeg au Manitoba, province de la sénatrice Spivak, est particulièrement touché. Son bassin d'alimentation est si vaste que, comme le dit la sénatrice, « ce qui va dans les égouts à Edmonton se retrouve dans le lac Winnipeg ». La motion a été adoptée à l'unanimité.

Le 15 février 2008, le gouvernement a annoncé son intention de réduire à 0,5 p. 100 la concentration en phosphore dans les détergents d'ici 2010.

## La qualité de l'eau potable : projets de loi S-206 et S-208<sup>2</sup>

À l'instar de la plupart de ses concitoyens, le sénateur Jerahmiel Grafstein a été perturbé par la tragédie de l'eau potable qui est survenue à Walkerton en 2000 et qui a été suivie d'événements semblables à North Battleford (Saskatchewan) et à Charlottetown (Î.-P.É.). Les recherches qu'il a entreprises par après l'ont convaincu que la qualité de l'eau, traitée comme un sujet d'intérêt local, était en fait une question d'intérêt national.

Déterminé à trouver une solution nationale, le sénateur Grafstein a présenté un projet de loi modifiant la *Loi des aliments et drogues*. Il a proposé que l'eau potable fasse partie de la liste des aliments et des boissons réglementés par la *Loi*, ce qui ferait de l'Agence canadienne d'inspection des aliments l'organisme chargé d'inspecter les installations, les usines de traitement et les bassins hydrographiques soupçonnés d'altérer l'eau potable.

En 2006, le sénateur Grafstein est allé encore plus loin en déposant le projet de loi S-208 : Loi sur les sources d'eau potable. Ce projet de loi aurait obligé le ministre de l'Environnement à créer, avec les provinces, un organisme qui répertorierait tous les bassins hydrographiques et aquifères du Canada, ce qui n'a encore jamais été fait. Le répertoire aurait ensuite servi à orienter l'élaboration de politiques sur l'eau.

<sup>2</sup> Ces projets de loi portaient les numéros S-205 et S-208 au cours de la première session de la 39<sup>e</sup> législature.



## LE COMBUSTIBLE DE L'AVENIR? UN PEU D'HYDROGÈNE SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Une expérience de transport s'est poursuivie au Sénat en 2007-2008. Trois minibus à hydrogène ont transporté les sénateurs sur la Colline malgré la chaleur, le vent, la grêle et la neige. Ajoutés au parc automobile du Sénat en décembre 2006, les minibus à hydrogène sont le fruit d'un projet pilote lancé par les ministères de l'Industrie et des Ressources naturelles, Ford Canada, ATFCAN, d'autres partenaires et le Sénat dans le but de mettre cette technologie à l'épreuve dans la vie de tous les jours. La première étape de l'essai a fourni des renseignements utiles sur la capacité de fonctionnement des véhicules à hydrogène dans des températures très froides, leur consommation de carburant et leur rendement au quotidien. Le projet devait initialement prendre fin en mars mais il a été prolongé jusqu'en 2009.

## L'agrandissement de la réserve de parc national Nahanni

En 2000, le Sénat a entrepris d'étudier la gestion des parcs nationaux du Nord canadien. Le rapport qui en a découlé a fait ressortir l'incompatibilité entre le modèle de gestion adopté pour les parcs du Sud et la nécessité, pour les gens du Nord, de mettre en valeur les ressources et le tourisme afin d'améliorer leur qualité de vie.

Pour le sénateur Nick Sibbeston, la réserve de parc national Nahanni dans les Territoires du Nord-Ouest est un exemple patent de cette réalité. Les Premières nations du Dehcho sont fières de protéger la rivière Nahanni Sud, mais souvent frustrées par la restriction sévère des activités dans le parc. En 2003, toutefois, elles ont accepté de travailler avec Parcs Canada à l'agrandissement de la réserve.

Lui-même Déné du Dehcho, le sénateur Sibbeston craint que le projet visant à multiplier par sept la superficie de la réserve boucle un sixième du territoire Dehcho. À son avis, ce bouclage freinerait la croissance des emplois pourtant nécessaires dans le domaine de la mise en valeur des ressources naturelles, sans compter qu'il réduirait les revenus susceptibles de soutenir un éventuel gouvernement autonome. Le sénateur Sibbeston tient la communauté au courant des faits nouveaux dans le dossier et rappelle souvent au Parlement et au gouvernement les dangers d'une expansion trop grande de la réserve.

## Le parc de la Gatineau : projet de loi S-227

À quelques kilomètres à peine au nord de la Colline du Parlement s'étend le parc de la Gatineau, domaine récréatif de 361 kilomètres carrés très prisé par les Canadiens et refuge de nombreuses espèces menacées de disparition. Bien qu'il ait été réservé dès 1913 pour devenir un parc national, il n'a jamais reçu ce statut. À l'heure actuelle, le parc est géré par la Commission de la capitale nationale (CCN), mais il ne jouit d'aucune des protections conférées par la *Loi sur les parcs nationaux*, notamment pour les limites permanentes. Beaucoup craignent qu'il devienne tellement fragmenté qu'il ne puisse plus abriter la faune ou servir à des fins récréatives.

Le projet de loi S-227 de la sénatrice Mira Spivak, présenté en février 2008, vise à changer la situation. Bien qu'il y ait trop de terrains privés dans le parc pour le faire relever de la *Loi sur les parcs nationaux*, le texte de la sénatrice Spivak donnerait force de loi aux limites actuelles, ce qui leur conférerait une protection équivalente. Il prévoit aussi d'accorder à la CCN un droit de premier refus sur les terrains à vendre à l'intérieur du parc afin de permettre l'agrandissement du territoire.



## EXAMEN DE LA LCPE

Aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE), (ch. 33), le Parlement doit évaluer périodiquement dans quelle mesure la *Loi* est efficace. En 2006, le Comité sénatorial de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a décidé d'axer son examen sur une seule question : la LCPE est-elle un outil efficace pour protéger les Canadiens contre les substances toxiques?

Dans son rapport de mars 2008, le Comité a conclu que, dans l'ensemble, la LCPE offre les bons moyens d'intervention, mais qu'ils ne sont pas utilisés. En particulier, les gouvernements successifs ont raté l'occasion de prendre des règlements qui aideraient à contrôler les substances toxiques et ils n'ont pas financé suffisamment les initiatives relevant de la LCPE. Le Comité a formulé 24 recommandations, qui visaient notamment à modifier la *Loi* pour permettre au gouvernement fédéral d'imposer des règlements aux provinces qui tardent à adopter les Standards pancanadiens, à augmenter la production de rapports sur l'efficacité des règlements d'application, et à renforcer la LCPE et les règlements pour rendre les dispositions plus contraignantes.

Photo : Le président du Comité, Tommy Banks (à droite), et le vice-président, Pierre Claude Nolin, répondent aux questions sur l'examen de la LCPE lors d'une conférence de presse (mars 2008).

## L'effet des changements climatiques sur l'Île-du-Prince-Édouard

Le sénateur de Charlottetown Percy Downe a demandé au gouvernement fédéral de mettre à jour un rapport, publié en juin 2001 par les ministères de l'Environnement, des Ressources naturelles et des Pêches et des Océans, concernant l'impact des changements climatiques et du relèvement du niveau de la mer sur l'Île-du-Prince-Édouard. Le sénateur Downe a confirmé, par une question écrite posée en octobre 2007 et par sa correspondance avec le ministre John Baird, qu'aucune autre étude n'avait été réalisée à ce sujet depuis 2001.

Le sénateur Downe a fait remarquer que la compréhension des effets éventuels des changements climatiques est cruciale pour l'avenir de sa province, car l'inondation des basses terres pourrait toucher tous les résidents de l'île. L'étude de 2001 a démontré que les propriétés privées et publiques situées dans les secteurs résidentiels et commerciaux de Charlottetown risquent d'être endommagées par des inondations. « Il est impératif que le gouvernement finance une mise à jour du rapport de 2001. Avec les données actualisées, les résidents de l'île pourront se préparer aux effets des changements climatiques », a expliqué le sénateur Downe.

## Le débat sur le protocole de Kyoto

Le protocole de Kyoto, ratifié par le Canada en 2002, a donné lieu à un débat politique enflammé au cours de la 39<sup>e</sup> législature. Durant la première session, le sénateur Grant Mitchell a fait une interpellation sur l'engagement du nouveau gouvernement à l'égard du protocole et sa décision d'éliminer un certain nombre de programmes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. La position du gouvernement sur le protocole de Kyoto a souvent été contestée et défendue durant la période des questions, aux première et deuxième sessions.

Le projet de loi C-288, qui émanait d'un député, est arrivé au Sénat au début de 2007. Ce projet de loi avait pour objet « d'assurer le respect des engagements du Canada en matière de changements climatiques mondiaux dans le cadre du protocole de Kyoto ». Près du tiers des sénateurs ont pris part à ce débat, des plus animés, qui s'est déroulé sur deux fronts : la bonne façon d'aborder la politique sur les changements climatiques et les répercussions qu'il y aurait à forcer le gouvernement à suivre une politique contre son gré.

Après avoir entendu 18 témoins, le Comité sénatorial de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a fait rapport du projet de loi sans amendement. Trois semaines plus tard, après que sept amendements proposés eurent été rejetés, le Sénat a adopté le projet de loi C-288. La sanction royale a été octroyée le 7 juin 2007.

# LE VIEILLISSEMENT AU CANADA



## LE COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR LE VIEILLISSEMENT

Le 7 novembre 2006, le Sénat créait le Comité sénatorial spécial sur le vieillissement, le deuxième comité du genre de son histoire (le premier avait déposé son rapport en 1966). Ce nouveau comité avait comme mandat général d'étudier la population vieillissante du Canada et de rendre compte de ce dont les aînés ont besoin pour demeurer actifs et en santé et pour conserver leur dignité à cette dernière étape de leur vie.

En mars 2007, le Comité a publié son premier rapport qui renfermait des statistiques sur le vieillissement au Canada et ses répercussions. Un an plus tard, il publiait un document de discussion intitulé *Une population vieillissante : enjeux et options*.

Le Comité a réuni de l'information par le biais de tables rondes, d'audiences formelles et d'un formulaire de rétroaction en ligne. Il a également voyagé aux quatre coins du pays, durant la première moitié de l'année 2008, afin d'entendre des témoignages de la bouche même des aînés. Son rapport final est attendu vers la fin de 2008 ou au début de 2009.

Les moyens que se donne notre société pour composer avec le vieillissement intéressent particulièrement le Sénat, et pas seulement parce que bon nombre de ses membres possèdent une excellente connaissance du sujet. Les aînés constituent l'un des groupes dont l'apport à la société est le plus sous-estimé et, sous certains aspects, l'un des groupes les plus vulnérables. Alors que la génération du « baby-boom » approche de la retraite, la place qu'occuperont les aînés dans le projet social aura une énorme influence sur nous tous.

## Le travail et les finances

Ces dernières années, le Sénat s'est intéressé notamment à la stabilité du revenu des aînés et à l'incidence de la retraite sur le marché du travail.

## L'accès aux prestations financières fédérales

Les programmes fédéraux de stabilisation du revenu, comme le Régime de pensions du Canada (RPC) ou le Régime de rentes du Québec (RRQ), la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG), visent à aider les aînés après leur retraite. De nombreux sénateurs se sont toutefois demandé si les personnes qui sont admissibles à ces prestations les reçoivent effectivement.

### *Le Régime de pensions du Canada*

En octobre 2007, une interpellation faite au Sénat par la sénatrice Catherine Callbeck a laissé entendre qu'il pourrait y avoir 70 000 aînés admissibles au Régime de pensions du Canada (RPC) qui n'en ont pas fait la demande. La sénatrice a également souligné que les demandes de prestations sont rétroactives uniquement pour une période d'un an, ce qui signifie que les personnes qui soumettent leur demande en retard risquent de perdre des centaines, voire des milliers de dollars auxquels elles avaient droit. Elle a demandé à un comité sénatorial d'approfondir la question.

Le Comité sénatorial des finances nationales s'est penché sur le dossier vers la fin de l'année 2007 et a présenté son rapport en mars 2008. Le Comité a découvert que 26 430 aînés de plus de 70 ans ne réclamaient pas les prestations du RPC auxquelles ils avaient droit. Le Comité a formulé deux recommandations simples : que le gouvernement fédéral invite les provinces à discuter de la prolongation de la période de rétroactivité pour les demandes de prestations du RPC présentées en retard et que le gouvernement trouve des moyens de renseigner un plus grand nombre d'aînés sur les prestations auxquelles ils sont admissibles.



Le sénateur Percy Downe (au centre) rencontre des représentants de groupes d'aînés de l'Île-du-Prince-Édouard en 2005.

### *Le Supplément de revenu garanti*

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation versée par le gouvernement fédéral aux aînés à faible revenu. En 2004, Statistique Canada a signalé que 147 475 personnes admissibles au SRG ne le recevaient pas. Cette situation inquiète vivement l'honorable Percy Downe, sénateur de Charlottetown. « Le gouvernement fédéral dépense beaucoup pour s'assurer que les Canadiens paient leurs impôts, a-t-il déclaré, et il devrait déployer les mêmes efforts pour s'assurer qu'il leur verse ce à quoi ils ont droit. » Le sénateur Downe a attiré l'attention sur la question en faisant une interpellation à ce sujet au Sénat et en demandant à la vérificatrice générale, Sheila Fraser, d'examiner l'administration du SRG. Les sénateurs ont vu le projet de loi C-36, qui leur a été présenté à la fin de mars 2007, comme un pas en avant. Afin d'accélérer l'adoption de ce projet de loi qui facilite l'accès au SRG, le Comité permanent des banques et du commerce a dérogé à ses habitudes et tenu des audiences pendant que le Sénat siégeait.

### Continuer de faire participer les aînés à la productivité nationale

L'intérêt du Sénat pour les répercussions que l'évolution de notre profil démographique aura sur la population active ne date pas d'hier. Le Sénat s'intéressait déjà à la question en 1966, année où le Comité sénatorial spécial sur le vieillissement de l'époque déposait son rapport sur la question. Des examens effectués récemment par le Sénat ont montré, par contre, que la politique fédérale s'appuie encore, en bonne partie, sur un modèle démographique dépassé — et que cela doit changer, sans tarder.

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce s'est penché dernièrement sur ces questions. En 2006, il a indiqué que, parallèlement aux obstacles actuels à l'emploi, le fléchissement de la croissance démographique pourrait retarder l'amélioration du niveau de vie des Canadiens. Comme les Canadiens vivent de plus en plus vieux et en meilleure santé, le Comité a soutenu que les politiques devraient faire en sorte qu'il soit plus facile pour les aînés de continuer de travailler, de contribuer aux recettes fiscales et de consolider la productivité du Canada. Il a recommandé notamment de diminuer les impôts, d'assouplir les restrictions concernant la somme de travail que peuvent effectuer les aînés qui reçoivent la SV et de rendre la retraite obligatoire contraire à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Le Comité sénatorial spécial sur le vieillissement a entendu de nombreux témoignages sur la situation des travailleurs âgés, la retraite et la sécurité du revenu. Dans son premier rapport (mars 2006), il a présenté un aperçu des projections démographiques pour le Canada, des principales sources de revenu des aînés et des programmes gouvernementaux connexes. Son deuxième rapport étoffait ces données d'options à examiner, par exemple modifier le Régime de pensions du Canada pour permettre aux personnes âgées qui le veulent de continuer à travailler, veiller à ce que les retraités aient accès aux prestations dont ils ont besoin et favoriser le vieillissement actif des aînés. Le Comité a présenté ces recommandations aux aînés lors des consultations qui ont eu lieu au début de 2008.

## Les questions de santé

Bon nombre des questions de politique publique qui concernent les aînés sont liées à l'accès au régime d'assurance-maladie et au soutien offert à cet égard, et cette préoccupation transparait dans les travaux du Sénat. Les principales études réalisées récemment par le Sénat sur notre système de soins de santé et sur le traitement de la maladie mentale comportaient des sections entières traitant des incidences sur les aînés. Les études effectuées actuellement par les comités sénatoriaux abordent directement ces questions, qui sont souvent soulevées par les sénateurs lors des débats au Sénat.

### La sécurité des instruments médicaux : projet de loi S-222

Des milliers d'aînés canadiens ont besoin de prothèses ou d'implants médicaux. Les statistiques montrent, par contre, qu'ils sont souvent moins à l'aise avec Internet, l'un des principaux moyens pour prendre connaissance des rappels concernant les instruments médicaux.

Le sénateur Mac Harb a proposé une solution à cette situation avec le projet de loi S-222 : Loi sur le Registre des instruments médicaux. Ce projet de loi obligerait Santé Canada à tenir un registre national des utilisateurs d'instruments médicaux et à communiquer avec eux en cas de rappel concernant leurs instruments. Bien que cette responsabilité revienne aux fabricants en vertu de la loi actuelle, le fait de la confier à Santé Canada protégerait les utilisateurs si le fabricant n'exerce plus ses activités ou si ses données sur les utilisateurs sont inutilisables. Présenté de nouveau, ce projet de loi a été débattu au Sénat jusqu'à la fin de l'exercice financier.

### Les soins palliatifs

Les moyens que prend notre société pour s'occuper des malades en phase terminale est un thème qui revient régulièrement dans les travaux du Sénat depuis plus d'une décennie. Le rapport de 1995 d'un comité sénatorial spécial sur l'euthanasie et les soins palliatifs, par exemple, se démarque encore dans les travaux de recherche sur le sujet. La sénatrice Sharon Carstairs est bien connue dans le milieu des soins palliatifs pour son leadership indéfectible concernant les soins de fin de vie. Les travaux d'autres sénateurs, de même que des débats animés au Sénat, ont gardé les soins palliatifs dans la mire du public au fil des ans, et le Sénat est généralement favorable à l'accroissement du soutien fédéral à ce secteur des soins de santé.

Les rapports du Comité sénatorial spécial sur le vieillissement (voir l'encadré à la page 18) ont également porté une attention particulière aux questions liées à la fin de vie. Le premier rapport du Comité dénonçait plusieurs aspects des soins de longue durée prodigués aux aînés au Canada qu'il fallait étudier davantage, notamment la question des soins à domicile payés, les répercussions sur les aidants, qui ne reçoivent pas tout l'appui nécessaire, la pénurie de lits pour les soins palliatifs dans certaines régions et le manque de données de référence pour mesurer les progrès.



### LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AÎNÉS

En 2007, la sénatrice Marjory LeBreton est devenue secrétaire d'État aux aînés, en plus de s'acquitter de ses responsabilités de leader du gouvernement au Sénat. La sénatrice LeBreton travaille depuis longtemps aux questions de santé et, en sa qualité de secrétaire d'État aux aînés, elle se fait la championne de la cause des aînés au sein du gouvernement. Elle s'intéresse surtout à la violence faite aux personnes du troisième âge, à l'aide aux aînés à faible revenu et à la reconnaissance des efforts des personnes âgées qui ont bâti le Canada d'aujourd'hui.



Le rapport publié par le Comité en mars 2008 proposait quatre options stratégiques à examiner avec les aînés au cours de la prochaine phase d'étude :

- établir un partenariat national subventionné pour les soins palliatifs;
- instaurer un programme d'éducation publique pour renseigner les Canadiens sur les services offerts aux personnes en fin de vie et la nécessité de planifier les soins à l'avance;
- multiplier les possibilités de formation des professionnels de la santé et des bénévoles en matière de soins palliatifs et de soins de fin de vie;
- offrir les meilleurs soins palliatifs possibles à domicile aux anciens combattants, aux Premières nations, aux Inuits et aux détenus des pénitenciers fédéraux.

### L'arthrite

L'arthrite touche tous les groupes d'âge, mais s'attaque de façon disproportionnée aux personnes âgées. En effet, deux arthritiques sur cinq ont plus de 65 ans, même si ce groupe ne représente que 13 p. 100 de l'ensemble de la population. Environ la moitié des Canadiens de plus de 80 ans souffrent d'une forme d'arthrite. Même si l'arthrite est la principale cause d'invalidité de longue durée au pays, la recherche sur cette maladie ne reçoit qu'une fraction des subventions de recherche octroyées pour d'autres maladies graves.

En novembre 2007, le sénateur Gérald Comeau a fait une interpellation au Sénat sur cette maladie débilante. Voici ce qu'il a déclaré : « [U]ne maladie qui touche directement quatre millions de Canadiens mérite l'attention des parlementaires, des gouvernements et de tous les Canadiens. » Cette interpellation, sans esprit partisan, avait attiré neuf orateurs avant la fin de l'exercice financier.

Chaque intervenant a apporté une perspective différente au débat. Par exemple, le sénateur Terry Mercer a souligné le rôle important de la physiothérapie après une chirurgie de remplacement articulaire comme traitement de l'arthrite et déploré le fait que de nombreux Canadiens ne pouvaient se permettre ces soins. La sénatrice Elaine McCoy a parlé de l'avancement de la recherche sur la maladie et illustré son importance en montrant son incidence sur l'histoire. D'autres intervenants, comme le sénateur Wilbert Keon, ont décrit l'impact de la maladie sur notre système de soins de santé et sur la productivité nationale. On a mentionné qu'une étude du Sénat aurait dû être faite depuis longtemps et on a rappelé qu'il fallait sensibiliser davantage la population afin d'aider les victimes à recevoir un diagnostic précoce et un traitement adéquat.

« Le Comité considère le vieillissement de la population comme une histoire de réussite et les aînés, comme une composante riche et dynamique de notre population. Alors que nous faisons de plus en plus appel aux aînés pour répondre aux besoins en main-d'œuvre qu'ont intensifiés des décennies de faible natalité, notre société est poussée à valoriser les aînés en tant que membres utiles de la collectivité et non comme des fardeaux qui créent des problèmes. Parallèlement, il est nécessaire d'offrir des services et de l'aide qui permettent aux aînés de vivre dans la dignité. »

*Le Comité sénatorial spécial sur le vieillissement  
Relever le défi du vieillissement, mars 2007*

# LA RÉFORME FÉDÉRALE



## UN SÉNATEUR ÉLU

Un agriculteur de l'Alberta, Bert Brown, a été nommé sénateur en avril 2007. C'est la deuxième fois qu'une personne est nommée au Sénat après avoir remporté, en Alberta, une élection à titre d'« aspirant sénateur ».

Le sénateur Brown est convaincu que tous les Canadiens devraient avoir le droit de choisir leurs représentants au Sénat. Depuis son arrivée au Sénat, il fait la promotion énergique de cette idée en rencontrant des représentants des provinces, en publiant des articles dans les journaux et en s'adressant à des groupes un peu partout au pays. En sa qualité de membre du Comité sénatorial du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, il s'emploie en outre à défendre l'idée d'une reddition de comptes plus rigoureuse.

Le sénateur Brown vise à faire du Sénat une assemblée élue ayant à rendre des comptes plus directement aux Canadiens. « Le Sénat fait un travail important auquel je crois, indique-t-il. C'est pourquoi je veux lui permettre d'acquérir la légitimité démocratique qu'il mérite. »

En tant que chambre du Parlement, le Sénat est un élément moteur de la démocratie canadienne. Cependant, comme les sénateurs ne sont pas élus, ils occupent une position unique, à l'extérieur de la sphère d'influence directe des partis politiques, et leur mandat n'est pas remis en jeu à chaque élection.

## Améliorer le Parlement

De nombreux sénateurs souhaitent ardemment faire évoluer le Parlement, en particulier le Sénat, en fonction de la nature et des besoins du Canada. Voici quelques propositions qu'ils ont formulées pour améliorer le fonctionnement du Parlement et sa capacité de représenter les Canadiens.

### Le projet de loi S-4 : fixer la durée du mandat de sénateur

Le projet de loi S-4 a été présenté par le gouvernement à la suite de la promesse de réformer le Sénat<sup>1</sup> qu'il avait faite durant la campagne électorale de 2006. Ce projet de loi fixe à huit ans la durée du mandat de sénateur. Déposé le 30 mai 2006, il a été renvoyé au Comité sénatorial spécial sur la réforme du Sénat pour une vaste étude préliminaire de la question. Après avoir débattu du projet de loi pendant plusieurs mois à l'étape de la deuxième lecture, le Sénat l'a renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles pour que ce dernier en fasse un examen approfondi.

Dans une annexe de son rapport de juin 2007, le Comité concluait que les mandats renouvelables de huit ans nuiraient à l'indépendance du Sénat et à sa capacité de faire un second examen objectif. La Cour suprême du Canada considère que ces aspects sont des caractéristiques essentielles du Sénat tel qu'il a été défini au moment de la Confédération et qu'ils ne peuvent donc pas être modifiés unilatéralement par le Parlement. Selon certaines observations, des mandats de 15 ans non renouvelables satisferaient aux critères établis dans la Constitution. Cependant, pour plus de certitude, le Comité a recommandé de soumettre la question à la Cour suprême.

Le projet S-4 est mort au *Feuilleton* à la fin de la première session, en septembre 2007, mais il a été présenté de nouveau aux Communes en novembre 2007, en tant que projet de loi C-19.

<sup>1</sup> Le projet de loi C-43, qui proposait une deuxième mesure de réforme (visant à permettre au gouvernement de consulter les électeurs en vue des nominations au Sénat), a été présenté à la Chambre des communes le 13 décembre 2006. Ni ce projet de loi, ni le projet de loi semblable présenté lors de la deuxième session en tant que projet de loi C-20, n'avaient encore été étudiés par le Sénat le 31 mars 2008.

## QUATRE PROPOSITIONS DE RÉFORME DU SÉNAT

1. La motion présentée par le sénateur **Lowell Murray** durant la première session, qui prévoyait l'ajout de sièges au Sénat pour les provinces de l'Ouest, sous-représentées, a été inscrite au *Feuilleton* au printemps 2007. Le nombre de sénateurs de la Colombie-Britannique aurait doublé, l'Alberta aurait eu quatre sénateurs de plus et le Manitoba et la Saskatchewan, un sénateur de plus chacun.
2. Les sénateurs ayant pris la parole au printemps 2007 à la suite d'une interpellation présentée par le sénateur **Terry Mercer** ont exhorté le gouvernement à réduire l'écart entre le nombre de sénateurs et le nombre de sénatrices en nommant uniquement des femmes au Sénat jusqu'en 2010. Selon les sénateurs, le Canada aurait ainsi donné au reste du monde un bel exemple d'égalité entre les hommes et les femmes au Parlement.
3. Le 30 octobre 2007, le sénateur **Hugh Segal** a présenté une motion demandant au gouvernement de tenir un référendum sur l'abolition du Sénat. Il espérait ainsi élargir le débat sur la réforme du Sénat et permettre aux Canadiens de s'exprimer directement sur la légitimité de cette institution.
4. Le 26 février 2008, le sénateur **Tommy Banks** a présenté le projet de loi S-229, qui visait à éliminer la condition exigeant qu'une personne possède des biens fonciers d'une valeur de 4 000 \$ pour pouvoir être nommée au Sénat. « Cette disposition était très logique en 1867, j'imagine », a déclaré le sénateur Banks, qui a jumelé son projet de loi à une motion visant à abolir les divisions sénatoriales du Québec. Une telle abolition aurait pour résultat de faire des sénateurs du Québec des représentants de toute la province, plutôt que des représentants d'une seule division.

## Les sièges vacants au Sénat

Le nombre croissant de sièges vacants au Sénat a constitué un sujet de débat courant durant la 39<sup>e</sup> législature. C'est le sénateur Tommy Banks qui a lancé le débat au printemps 2007 par son interpellation sur l'intention du premier ministre de ne pas procéder à de nouvelles nominations au Sénat sans consulter au préalable les provinces. Le sénateur Banks et d'autres sénateurs de l'opposition ont soutenu que la position du premier ministre violait la Constitution et qu'en laissant des sièges vacants, on réduisait le nombre de représentants au Parlement de certaines régions du pays, nombre qui est pourtant garanti par la Constitution.

Le 7 juin 2007, le sénateur Wilfred Moore a présenté une motion exhortant le gouverneur général à nommer des sénateurs sans attendre l'avis du premier ministre. Il a présenté de nouveau sa motion au cours de la deuxième session, le 23 octobre. Une autre motion, déposée par le sénateur Banks, exhortait le gouvernement à réunir les premiers ministres des provinces pour discuter de l'avenir des institutions parlementaires. Elle a été adoptée par le Sénat le 13 février 2008.

Le 13 décembre 2007, le sénateur Moore a poursuivi sa démarche en présentant le projet de loi S-224, qui prévoyait que le premier ministre en exercice devait proposer au gouverneur général, dans un délai de 180 jours, les noms des personnes à nommer au Sénat pour y occuper les sièges vacants. Ce délai est semblable à celui prévu pour les élections partielles. Le projet de loi a été débattu à l'hiver 2008 et renvoyé au Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles en mars.

## Le projet de loi C-31 : des ajustements au processus électoral

Le projet de loi C-31 a été présenté au Sénat le 21 février 2007 et étudié par le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles en mai. Il visait à résoudre des problèmes administratifs dans le processus électoral fédéral. Le Comité s'est dit favorable au projet de loi, mais y a décelé des problèmes nécessitant des amendements. Il a donc proposé 11 amendements dans son rapport déposé le 5 juin.

Si certains de ces amendements visaient à régler des problèmes de forme, deux groupes d'amendements prévoyaient des modifications de fond. Le premier groupe visait à exclure la date de naissance et le sexe des électeurs des listes fournies aux partis politiques et aux candidats. Le Comité était d'avis qu'en incluant de tels renseignements, on violait les règles de confidentialité et on courait le risque qu'ils soient employés pour des vols d'identité.

Le deuxième groupe d'amendements visait à supprimer deux dispositions permettant à la Commission de la fonction publique de prolonger indéfiniment les contrats des travailleurs occasionnels pour que ceux-ci restent au service d'Élections Canada après des élections ou un référendum. Le Comité craignait que ce changement ait des répercussions sur les règles d'embauche des travailleurs occasionnels dans la fonction publique. Après que le Comité eut déposé son rapport au Sénat, le gouvernement a présenté un autre amendement limitant la prolongation des contrats de travailleur occasionnel à 165 jours et indiquant clairement qu'il s'agissait d'une dérogation aux règles de la fonction publique. Le Sénat a accepté cet amendement. ➤

D'autres amendements ont été présentés par le sénateur Serge Joyal à l'étape de la troisième lecture et acceptés par le Sénat. Ces amendements reposaient sur le témoignage du commissaire à la protection de la vie privée du Canada et prévoyaient des peines sévères pour les personnes reconnues coupables d'avoir vendu ou employé à mauvais escient les renseignements personnels contenus dans la liste des électeurs. La version définitive du projet de loi, qui comprend les 12 amendements apportés par le Sénat, a reçu la sanction royale le 22 juin 2007.

## L'amélioration de la fonction publique fédérale

Cette année, des sénateurs ont proposé de nombreuses mesures pour améliorer l'efficacité de la fonction publique fédérale et accroître la reddition de comptes, notamment au sein des services administratifs du Sénat. Voici quelques-unes de ces mesures.

### La production de rapports trimestriels : projet de loi S-201

S'inspirant de son expérience de travail dans le secteur privé, le sénateur Hugh Segal a présenté le projet de loi S-219, qui exigeait la production d'états financiers quatre fois par année, au lieu d'une seule fois, de la part des ministères fédéraux. Selon le sénateur, une telle exigence permettrait au Parlement de surveiller plus attentivement les dépenses de l'État et d'intervenir plus rapidement en cas de crise financière.

### L'équité en matière d'emploi

L'équité en matière d'emploi, la diversité et l'accessibilité sont des sujets qui intéressent le Sénat depuis longtemps. Au milieu des années 1990, les sénateurs ont encouragé l'Administration du Sénat de donner l'exemple en matière de diversité en facilitant l'accès aux emplois pour les Autochtones, les femmes, les personnes handicapées et les minorités visibles. L'Administration du Sénat fait rapport de ses progrès dans ce dossier depuis 2000.

Le sénateur Donald Oliver, un défenseur de longue date de la diversité ethnique dans la fonction publique et le secteur privé, suit la question d'un œil attentif. Le 15 mai 2007, il a présenté une interpellation au Sénat au sujet du dernier rapport sur l'équité en matière d'emploi produit par l'Administration du Sénat qui indiquait que le nombre d'employés issus des minorités visibles avait doublé depuis le rapport précédent. Cette année, il a continué de défendre l'équité et la diversité au travail. Il a prononcé l'allocution principale à la Conférence sur la diversité à travers l'égalité au sein des administrations publiques en Europe qui s'est tenue à Copenhague, au Danemark, en octobre 2007.

Pour sa part, le Comité sénatorial des droits de la personne a poursuivi cette année son étude de l'équité en matière d'emploi et de la discrimination dans la fonction publique fédérale. En février 2007, il a indiqué que la fonction publique n'avait toujours pas embauché suffisamment de membres des minorités visibles. Il a entendu 34 autres témoins au cours de l'exercice 2007-2008 et il compte produire son rapport à la fin de 2008.



L'équité en matière d'emploi est devenue une priorité importante de l'Administration du Sénat en raison de la volonté soutenue des sénateurs de faire de leur administration le miroir de la diversité canadienne.

## L'équité pour l'obtention des emplois de la fonction publique : projet de loi S-219

À l'heure actuelle, de nombreux emplois de la fonction publique fédérale ne sont offerts qu'aux résidents de la région de la capitale nationale. Grâce à son projet de loi S-219, la sénatrice Pierrette Ringuette veut faire en sorte que ces emplois soient accessibles à tous les Canadiens. Le projet de loi affirme le droit de tous les Canadiens de travailler pour la fonction publique de leur pays et élargit le bassin dans lequel l'État peut puiser des candidats. Il comprend également des mesures destinées à mettre fin au favoritisme dans la fonction publique, ce qui rendra le système d'embauche plus transparent et plus équitable.



Le sénateur Serge Joyal s'est battu cette année pour que les employés du Parlement bénéficient des mêmes droits que les fonctionnaires lorsqu'ils déposent un grief. Le 18 octobre 2007, il a présenté le projet de loi S-212 visant à modifier la *Loi sur les relations de travail au Parlement*.

## Les droits de la personne sur la Colline du Parlement

Les sénateurs Serge Joyal et Raynell Andreychuk se sont penchés sur le respect des droits de la personne chez les employés du Parlement.

Le projet de loi S-212<sup>2</sup>, du sénateur Joyal, visait à corriger ce qui est perçu comme une faiblesse dans le respect des droits de la personne. Dans l'affaire *Vaid* qui a fait l'objet d'un jugement en 2005, la Cour suprême du Canada a déclaré que la *Loi canadienne sur les droits de la personne* s'appliquait à la plupart des employés du Parlement et que le privilège parlementaire ne s'appliquait pas, en général<sup>3</sup>. (Ce privilège accorde aux parlementaires des droits qui leur permettent de fonctionner dans leur milieu unique, notamment en autorisant, pour le personnel parlementaire, des conditions de travail qui ne sont pas acceptables normalement en vertu du droit du travail.) La Cour suprême a cependant indiqué, dans sa décision, que les employés du Parlement ayant des griefs en matière de droits de la personne devaient se servir des recours prévus dans la *Loi sur les relations de travail au Parlement*, ce qui signifie que la Commission canadienne des droits de la personne ne peut pas intervenir pour les aider. Le sénateur Joyal a présenté le projet de loi S-212 le 18 octobre 2007 pour permettre dorénavant à la Commission d'intervenir et pour permettre à l'arbitre auquel le grief est soumis d'interpréter et d'appliquer la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Une motion présentée par la sénatrice Andreychuk le 5 février 2008 portait sur un autre aspect des droits des employés du Parlement. En vertu du privilège parlementaire, le Sénat et la Chambre des communes sont libres d'appliquer la *Charte canadienne des droits et libertés* à leurs usages et procédures comme bon leur semble. La motion de la sénatrice Andreychuk demandait au Comité sénatorial du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement de trouver un moyen pour que le Sénat respecte systématiquement la *Charte* dans ses façons de procéder, y compris dans le traitement de ses employés.

<sup>2</sup> Ce projet de loi portait le numéro S-219 au cours de la première session de la 39<sup>e</sup> législature.

<sup>3</sup> Les sénateurs Serge Joyal et Mobina Jaffer sont intervenus dans l'affaire *Vaid*, soutenant que la *Loi canadienne sur les droits de la personne* devrait s'appliquer aux employés du Parlement.

En tant que législateurs fédéraux, les sénateurs s'intéressent aux interactions du Canada avec le reste du monde et à notre façon de gérer ces rapports dans la société et dans les lois. Au Sénat, on fait souvent allusion à la position de « puissance moyenne » de notre pays comme étant un outil percutant pour établir un consensus à l'échelle internationale et favoriser la paix. Cette section présente quelques-unes des initiatives prises cette année par les sénateurs au niveau des affaires internationales.

### La défense et la sécurité

Le Sénat est réputé pour sa franchise lorsqu'il est question de sécurité nationale, de défense et des Forces canadiennes. Au cours de la 39<sup>e</sup> législature, cette franchise s'est manifestée à plusieurs égards.

#### Les certificats de sécurité et le projet de loi C-3

En réaction à la menace terroriste possible pour le Canada à la suite de l'attaque du World Trade Centre en 2001, le Parlement a rapidement adopté la *Loi antiterroriste* en décembre de cette même année. En 2004, le Sénat créait le Comité sénatorial spécial sur la *Loi antiterroriste*, qu'il chargeait d'étudier la mise en œuvre de la *Loi* et dont il a, depuis, renouvelé le mandat.

En février 2007, après deux années d'études, le Comité produisait un rapport complet sur la *Loi antiterroriste*. Fait intéressant, ses conclusions rejoignaient celles de la Cour suprême dans la décision qu'elle rendait peu de temps après dans l'affaire *Charkaoui* relative aux certificats de sécurité. Le Comité et la Cour suprême reconnaissaient tous deux que le processus des certificats de sécurité violait inutilement les droits conférés par la Charte aux personnes visées. La décision donnait au gouvernement jusqu'au 23 février 2008 pour corriger le texte de loi, sans quoi les certificats existants deviendraient nuls et non avenue.

Le gouvernement a répondu par le projet de loi C-3, qui a été déposé à la Chambre des communes le 22 octobre 2007. Le projet de loi n'est toutefois arrivé au Sénat que le 6 février 2008, ce qui laissait cinq jours de séance pour l'étudier et lui faire franchir toutes les étapes. Siégeant de 12 h à 22 h le 11 février, les membres du Comité sénatorial spécial sur la *Loi antiterroriste* ont entendu 23 témoins et le ministre de la Sécurité publique, Stockwell Day. Les membres avaient de grandes réserves à l'égard du projet de loi, mais ils hésitaient à le modifier par crainte de rater



Le Comité sénatorial spécial sur la *Loi antiterroriste* discute de son rapport sur le projet de loi C-3. Ce projet de loi modifie la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* pour donner suite à la décision de la Cour suprême selon laquelle certains aspects du processus des certificats de sécurité du Canada sont inconstitutionnels.

l'échéance fixée par la Cour suprême. Leurs inquiétudes toutefois ont été apaisées par une lettre du ministre Day, qui les invitait à poursuivre leur étude dans les prochains mois et à suggérer d'autres modifications avant la fin de l'année.

Le projet de loi C-3 a reçu la sanction royale le 14 février 2008. Le 11 mars, le Comité sénatorial spécial s'est vu un confier le mandat d'entreprendre l'étude approfondie des nouvelles mesures.

## L'évacuation des citoyens canadiens du Liban

En juillet 2006, les relations entre Israël et le Liban se sont envenimées au point où il est devenu urgent d'évacuer les ressortissants étrangers du Liban. À l'époque, l'évacuation des citoyens canadiens a été sévèrement critiquée dans les médias, qui l'ont jugée lente et désorganisée par rapport aux mesures prises par d'autres pays.

En octobre 2006, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères a entrepris de vérifier si ces critiques étaient fondées. Après avoir entendu des représentants du gouvernement, comme le ministre des Affaires étrangères Peter McKay, et des témoins oculaires, comme l'envoyée spéciale de la CBC Susan Ormiston, le Comité a publié son rapport en mai 2007. Le Comité a conclu que les diplomates canadiens à Beyrouth et les représentants du gouvernement avaient déployé tous les efforts possibles, mais que l'absence de plans d'urgence pour une telle situation et le manque de communication avec les Canadiens qui habitaient au Liban ont eu pour effet de ralentir l'évacuation et de créer de la confusion. Le Comité a formulé cinq recommandations pour accélérer les interventions du Canada et les rendre plus efficaces en temps de crise.

## L'humanitarisme et les droits de la personne

Les Canadiens s'entendent généralement pour dire que leur pays devrait être un chef de file lorsqu'il s'agit de faire respecter les droits de la personne et de porter secours aux pays en voie de développement. Par contre, la question de savoir dans quelle mesure le Canada s'acquitte de cette mission dans les faits suscite beaucoup de discussions, y compris au Sénat.

### Le Darfour

« Tous les humains sont-ils humains, ou est-ce que certains humains sont plus humains que d'autres? » Avec cette interpellation, le Sénat a, au cours de la première session de la 39<sup>e</sup> législature, lancé un débat d'un an sur l'engagement du Canada à mettre fin à l'épuration ethnique au Darfour, au Soudan.

C'est un sujet qui préoccupe plusieurs sénateurs — une quinzaine ont pris la parole durant le débat — et qui touche directement certains d'entre eux. Le sénateur Roméo Dallaire est l'un des intervenants qui a réclamé avec le plus de vigueur que l'on mette un terme aux viols, aux

Il est temps que nous agissions en fonction de notre importance sur l'échiquier mondial. Nous ne sommes pas une superpuissance, mais nous sommes un pays puissant et nous devons assumer les tâches qui accompagnent cette position. Ce n'est pas la première fois que nous sommes confrontés à un nettoyage ethnique. Qu'avons-nous appris de l'ex-Yougoslavie, du Rwanda, d'Auschwitz? Nous avons au moins appris ceci : rester les bras croisés alors que les morts et les tortures s'accumulent est hors de question.

*Le sénateur Donald Oliver,  
Débats du Sénat, 14 juin 2007*



Durant l'exercice 2007-2008, le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international a étudié quatre projets de loi, dont le controversé projet de loi C-293 : Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle, et il s'est penché sur cinq sujets d'étude particuliers.

## HONNEUR DÉCERNÉ PAR LA RUSSIE

Le 29 novembre 2007, la Fédération de Russie a décerné au sénateur Marcel Prud'homme sa plus haute décoration pour des étrangers, l'Ordre de l'amitié de Russie. À titre de fondateur et de coprésident de longue date du Groupe d'amitié parlementaire Canada-Russie, le sénateur Prud'homme a obtenu cet honneur pour sa contribution à la compréhension mutuelle entre les peuples russe et canadien. C'est le premier ministre de la Russie qui a présenté cet honneur au sénateur.

meurtres et aux déplacements dont sont victimes des millions d'habitants au Darfour. La sénatrice d'origine ougandaise Mobina Jaffer, qui a déjà été l'envoyée spéciale du Canada au Soudan et qui a fait partie de l'équipe consultative spéciale du premier ministre Martin sur le Soudan, continue de s'intéresser activement à la cause. Et le sénateur Yoine Goldstein a présenté à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en avril 2007 un plan d'action en dix points pour s'attaquer à la résistance du gouvernement soudanais à l'intervention des Nations Unies.

Le débat, qui s'est étendu sur une session, a gardé le sujet à l'ordre du jour. Il a également soulevé des questions morales difficiles : la situation au Darfour, comme l'a souligné le sénateur Hugh Segal, crée un malaise, vu l'opposition entre la notion de souveraineté nationale et le devoir moral de protection. Des sénateurs ont suggéré des stratégies, comme des sanctions économiques plus sévères ou un soutien militaire accru à la mission de l'Union africaine au Darfour. D'autres ont fait des déclarations exhortant le gouvernement à faire preuve de leadership au niveau mondial pour mettre fin à la misère de la population du Darfour.

## L'aide étrangère

L'exercice 2007-2008 a été marqué par un long débat qui s'est enflammé avec la présentation du projet de loi d'initiative parlementaire C-293. Ce projet de loi proposait de rendre l'aide publique au développement (APD) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) plus transparente en l'orientant strictement sur la réduction de la pauvreté. Pour ce faire, il faudrait que le financement des mesures de paix et de stabilité internationales vienne d'une enveloppe budgétaire distincte, ce qui permettrait aux Canadiens de voir dans quels efforts sont investis les fonds publics consacrés à l'aide.

Le débat sur la clarté de la mission de l'ACDI et sur son efficacité ne date pas d'hier. Déjà, en 1987, des rapports présentés par des comités parlementaires, le vérificateur général et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) décriaient l'absence d'un mandat clair pour l'ACDI et d'une obligation de rendre compte de ses dépenses. Plus récemment, l'étude du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international sur la politique étrangère en Afrique (février 2007) faisait écho à ces préoccupations en exigeant un examen immédiat de l'ACDI sous sa forme actuelle. Les interpellations faites au Sénat au cours de la deuxième session de la 39<sup>e</sup> législature — une sur la nécessité de réformer l'ACDI et l'autre sur les éloges récents de l'OCDE envers l'organisme — ont mis ce débat encore plus en évidence.

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international a entrepris d'étudier le projet de loi C-293. Après huit réunions réparties sur deux sessions du Parlement, il a recommandé d'adopter le projet de loi tel quel mais il a annexé à son rapport des observations bien senties pour exhorter le gouvernement à clarifier la politique d'APD et à incorporer le mandat de l'ACDI dans une loi.





## SUR LE TERRAIN EN AFGHANISTAN

La participation du Canada en Afghanistan a alimenté plus d'un débat au Sénat durant la 39<sup>e</sup> législature. Les sénateurs ont rendu hommage aux soldats canadiens morts en service, ont discuté des objectifs et du déploiement du Canada et ont adopté une motion qui recommandait vivement de soutenir nos troupes et leurs efforts afin d'aider à reconstruire la société afghane.

À la fin de mars 2008, les membres du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se sont rendus à Kandahar pour constater de visu les progrès accomplis depuis leur dernière visite en décembre 2006. Ils ont passé quatre jours à se renseigner sur le travail des soldats et les efforts de reconstruction, de diplomatie et de développement. Ils ont rencontré des partenaires locaux et internationaux, des dirigeants militaires, des soldats, ainsi que des personnes de l'endroit qui prenaient part à des initiatives comme le projet de développement rapide de villages à Kandahar. Le Comité était prêt à faire rapport de ses constatations au début du nouvel exercice.

## Le Canada et les droits de l'enfant

Le Sénat a accompli un travail considérable au fil des ans pour faire progresser les droits de l'enfant. Au cours de la 39<sup>e</sup> législature, deux séries de débats au Sénat ont porté sur les engagements pris par le Canada à l'échelle internationale pour l'avancement du bien-être des enfants.

### La mise en œuvre de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*

En avril 2007, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a présenté son rapport final dans lequel il comparait les lois et les politiques canadiennes à la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*. Ayant ratifié la Convention en 1991, le Canada a des obligations claires, selon le Comité. Le Comité conclut toutefois que la Convention « n'occupe pas un place solide au sein des lois, des politiques et de la conscience collective au Canada ». Parmi ses recommandations, il a proposé la formation d'un groupe de travail fédéral pour coordonner les efforts des différents paliers de gouvernement, la création d'un poste indépendant de commissaire à l'enfance pour surveiller les droits de l'enfant au Canada, ainsi que la participation active des enfants et des jeunes dans toutes les institutions qui les concernent.

Présenté le 17 octobre 2007, le projet de loi S-209 du sénateur Céline Hervieux-Payette porte aussi sur le respect de cette convention par le Canada, plus précisément sur l'article 43 du *Code criminel* du Canada. Cet article donne aux parents et aux autres personnes en situation d'autorité un moyen de défense pour le châtement corporel d'un enfant. Malgré la décision rendue par la Cour suprême en 2004 qui clarifiait la portée de l'article 43, la sénatrice Hervieux-Payette estime que cette disposition contrevient directement à la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, ce qu'ont fait ressortir également deux rapports successifs des Nations Unies sur l'adhésion du Canada à la Convention. Le projet de loi présenté par la sénatrice Hervieux-Payette proposait d'abroger cet article.

### Les enfants-soldats

Pour s'être fait enfoncer le canon d'un fusil dans le nez par un jeune de 12 ans au Rwanda, le sénateur Roméo Dallaire parle en connaissance de cause lorsqu'il est question des enfants-soldats. Le sénateur Dallaire s'est donné comme mission, entre autres, de faire en sorte que l'on cesse d'enrôler les enfants dans les guerres. À la fin de la première session de la 39<sup>e</sup> législature, il a présenté au Sénat une motion exhortant le gouvernement à prendre l'initiative d'appuyer les Engagements de Paris pris par les Nations Unies en 1997 en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armés. Le sénateur est également l'un des plus ardents défenseurs du rapatriement d'Omar Khadr, un citoyen canadien qui a combattu pour Al-Qaïda en Afghanistan et qui est détenu à Guantanamo depuis l'âge de 15 ans.



*« Depuis que je suis devenu Président du Sénat canadien, j'ai pu constater l'importance des échanges d'idées avec d'autres parlementaires. [...] Les parlementaires ont beaucoup à apporter en ce qui concerne l'échange d'information entre nos pays. Les sénateurs canadiens témoignent de la diversité du Canada, car ils représentent les différentes régions de notre vaste pays et proviennent de nombreux milieux ethniques ainsi que d'un large éventail de disciplines professionnelles. »*

Le Président Noël A. Kinsella, 25 juin 2007

# LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

Le Président du Sénat du Canada est la personne qui préside les séances de cette assemblée. Il supervise les travaux durant les séances de la Chambre haute et veille à ce qu'on respecte la procédure établie. Il préside également de nombreuses cérémonies parlementaires officielles tenues au Sénat, notamment l'ouverture de la législature, le discours du Trône et la cérémonie de sanction royale pour les projets de loi.

Le Président a une autre responsabilité importante. Quatrième dans l'ordre de préséance après le gouverneur général, le premier ministre et le juge en chef de la Cour suprême, il est appelé à jouer un rôle dans le développement des relations internationales, particulièrement en ce qui touche aux liens établis avec les assemblées législatives d'autres États. Ainsi, à l'invitation du gouvernement fédéral, il représente souvent le Canada lors des visites officielles au Canada et à l'étranger. Depuis sa nomination à ce poste en 2006, le sénateur Noël Kinsella a rencontré des diplomates étrangers des quatre coins du monde et s'emploie activement à resserrer les relations entre le Canada et les autres pays.



# Le Président diplomate

## Échanges parlementaires

Établir des relations avec d'autres États et assemblées législatives constitue, pour les parlementaires, une façon d'élargir leurs horizons et d'apprendre à mieux connaître les autres pays. Le Président accueille souvent des représentants et délégations d'autres assemblées législatives nationales et gouvernements en visite au Canada. Il effectue également des visites diplomatiques et dirige des délégations parlementaires se rendant à l'étranger.

## Visites au Canada

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Président du Sénat a accueilli diverses délégations parlementaires étrangères dirigées par des présidents. En voici la liste :

*Du 14 au 21 avril 2007*

Visite de l'honorable David Hawker, député, président de la Chambre des représentants de l'Australie, et d'une délégation parlementaire

*Du 30 avril au 4 mai 2007*

Visite de Son Excellence M. Jaime José Matos da Gama, président de l'Assemblée de la République portugaise, et d'une délégation parlementaire

*Du 4 au 7 septembre 2007*

Visite de Son Excellence M. Franco Marini, président du Sénat de la République italienne

*Du 24 au 28 septembre 2007*

Visite de la très honorable baronne Hayman, présidente de la Chambre des lords du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*Du 14 au 20 octobre 2007*

Visite de Son Excellence M<sup>me</sup> Jozefina Topalli, députée, présidente de la République d'Albanie, et d'une délégation parlementaire

*Du 15 au 21 octobre 2007*

Visite de Son Excellence M. Degefe Bula, président de la Chambre de la Fédération de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, et d'une délégation parlementaire

*Du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2007*

Visite de Son Excellence M<sup>me</sup> Katalin Szili, députée, présidente de l'Assemblée nationale de la République de Hongrie, et d'une délégation parlementaire

*Du 25 au 30 novembre 2007*

Visite de Son Excellence M. Wolfgang Ertlitz, président du Conseil fédéral de la République d'Autriche, et d'une délégation parlementaire

*Du 2 au 7 décembre 2007*

Visite de Son Excellence M. Danzan Lundeejantsan, président du Grand Khoural (Parlement) de l'État de la Mongolie, et d'une délégation parlementaire



Le Président Kinsella signe des ententes conclues avec le Sénat italien et l'université LUISS afin de favoriser les échanges culturels entre le Canada et l'Italie (octobre 2007).



Le Président Kinsella montre au premier ministre de la République tchèque, Son Excellence Mirek Topolánek, la table sur laquelle la reine Élisabeth a signé la proclamation de la Constitution canadienne en 1982 (février 2008).

*Du 30 janvier au 5 février 2008*

Visite de Son Excellence M. Norbert Lammert, président du Parlement fédéral (Bundestag) de la République fédérale d'Allemagne

## Visites à l'étranger

Le Président participe aussi aux visites effectuées auprès des partenaires internationaux du Canada et dirige des délégations de parlementaires pour aider notre pays à atteindre ses objectifs diplomatiques. En 2007-2008, il a ainsi dirigé les délégations et visites officielles suivantes : <sup>1</sup>

### *Du 18 au 26 mai 2007*

Visite du Président et d'une délégation parlementaire au Royaume-Uni, en Irlande du Nord et en Irlande

### *Du 25 juin au 4 juillet 2007*

Visite du Président et d'une délégation parlementaire en Pologne, en Slovaquie et en Autriche

### *Du 28 octobre au 10 novembre 2007*

Visite du Président et d'une délégation parlementaire en Italie, au Portugal et en Russie

### *Du 2 au 6 janvier 2008*

Participation de l'honorable Noël A. Kinsella, Président du Sénat, à la 19<sup>e</sup> Conférence des présidents des parlements du Commonwealth, à Londres, au Royaume-Uni

### *Du 6 au 17 janvier 2008*

Visite du Président et d'une délégation parlementaire au Koweït, au Yémen et en Oman

## Visites officielles

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Président du Sénat a accueilli divers dignitaires invités par le Canada à effectuer des visites officielles. En voici la liste :

### *Le 25 avril 2007*

Visite de Son Excellence Laszlo Solyom, président de la République de Hongrie

### *Le 11 juin 2007*

Visite de Son Excellence Jan Peter Balkenende, premier ministre du Royaume des Pays-Bas

### *Le 12 octobre 2007*

Visite de Son Altesse Royale le prince Edward Antony Richard Louis, comte de Wessex

### *Le 29 novembre 2007*

Visite de Son Excellence Viktor Zubkov, premier ministre de la Fédération de Russie

### *Les 28 et 29 février 2008*

Visite de Son Excellence Mirek Topolánek, premier ministre de la République tchèque



Le Président Kinsella accueille Son Excellence Laszlo Solyom, président de la République de Hongrie, au Canada (octobre 2007).



Le Président Kinsella est escorté à la tombe du Soldat inconnu, au pied du mur du Kremlin, pour déposer une gerbe de fleurs lors de la visite d'une délégation parlementaire canadienne en Russie (novembre 2007).

<sup>1</sup> Les rapports du Président sur ces missions diplomatiques peuvent être consultés sur <http://www2.parl.gc.ca/iia/?Lang=F>



## LE DÉFILÉ DU PRÉSIDENT

Chaque jour où le Sénat siège pour délibérer et étudier des projets de loi, la séance commence par un défilé officiel jusque dans la Chambre haute. À la tête du cortège se trouvent généralement le chef et deux agents du Service de sécurité du Sénat, suivis de l'huissier du Bâton noir, du porteur de la masse, du Président, de deux pages, du greffier du Sénat et greffier des Parlements et d'un greffier à la lecture. Ils sont suivis d'un sous-officier.

Bien que les origines du défilé du Président restent inconnues, il constitue toujours une tradition lors des événements importants, et un rappel de l'autorité du Sénat et du caractère solennel des fonctions des législateurs.

## Visites de courtoisie

Outre les visites officielles et celles dirigées par des présidents, le Président du Sénat accueille régulièrement des délégations, hauts commissaires et ambassadeurs étrangers ainsi que des dignitaires et hauts fonctionnaires canadiens et étrangers.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Président a reçu 32 autres visites de courtoisie de représentants des pays suivants : Albanie, Autriche, Belgique, Chili, Chine, États-Unis, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Koweït, Libye, Macédoine, Mexique, Ouganda, Pakistan, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Russie, Slovaquie, Syrie, Vietnam et Yémen.

De plus, le Président Kinsella a accueilli le Président de la Chambre d'assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador et la Présidente de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Il a également reçu les participants de trois promotions du Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires, un programme d'une durée de deux semaines organisé par le Sénat et la Chambre des communes et destiné à des hauts fonctionnaires de parlements étrangers et d'assemblées législatives des provinces et territoires du Canada pour leur permettre de venir se familiariser avec le Parlement du Canada.



Le Président Kinsella accueille l'orchestre italien de musique de chambre, Il Giardino Armonico, au concert qu'ont organisé le Président de la Chambre des communes et lui-même dans la suite du Président du Sénat (mai 2007).

## Activités protocolaires

À titre d'ambassadeur du Canada, du Parlement et du Sénat, le Président participe également, comme hôte ou invité, à de nombreuses réceptions officielles tant au Canada qu'à l'étranger.

Cette année, le Président a participé aux activités spéciales suivantes :

### *Le 1<sup>er</sup> mai 2007*

Concert de l'orchestre italien de musique de chambre, Il Giardino Armonico, organisé par le Sénat et la Chambre des communes

### *Le 28 mai 2007*

Dévoilement des plaques commémorant la 38<sup>e</sup> législature et réception pour les ex-parlementaires

### *Le 22 juin 2007*

Réception diplomatique – à Kingston – donnée par le Président Kinsella et le Président de la Chambre des communes, Peter Milliken

### *Le 9 septembre 2007*

Forum diplomatique à St. Andrews by-the-Sea, au Nouveau-Brunswick

### Président des séances du Sénat

Les fonctions de Président du Sénat sont le fruit d'une longue tradition qui rappelle les origines britanniques du Parlement du Canada. Inspirée initialement du lord chancelier de la Chambre des lords, la fonction de président des séances de la Chambre haute en est une de modérateur.

Le Président maintient l'ordre et le décorum pour faciliter la conduite des affaires à la Chambre. Il préside les séances du Sénat et prodigue des conseils sur les questions de procédure. Il tranche les rappels au Règlement et les questions de privilège à la lumière du *Règlement du Sénat*, qui régit le déroulement des séances du Sénat. Durant la période visée par le présent rapport, le Président a rendu huit décisions officielles, qui peuvent être consultées sur <http://sen.parl.gc.ca/nkinsella/French/Rulings-f.htm>.



Le Président Kinsella discute avec le premier ministre Stephen Harper avant le discours du Trône ouvrant la deuxième session de la 39<sup>e</sup> législature (octobre 2007).

### Président des cérémonies au Sénat

Dans la chambre du Sénat, le Président dirige les cérémonies parlementaires officielles. Pendant l'année, le Président Kinsella a présidé le discours du Trône, trois cérémonies de sanction royale, l'assermentation du sénateur Bert Brown et des pages du Sénat ainsi que la cérémonie du Souvenir.

### Activités de promotion

Le Président parraine diverses activités de promotion ou y représente le Sénat. Durant le présent exercice, il a participé aux activités suivantes :

- Petit déjeuner-prière annuel du Parlement (le 3 mai 2007)
- Forum des enseignantes et des enseignants de 2007 (du 28 octobre au 2 novembre 2007)
- Lancement de la Campagne du coquelicot du Sénat pour la Légion royale canadienne (le 24 octobre 2007)
- Célébration de la Journée nationale de l'enfant au Sénat (le 19 novembre 2007)
- Stagiaires parlementaires (le 8 février 2008)

De plus, le Président rencontre des Canadiens, assiste à des réceptions spéciales et participe à un éventail d'autres activités. En voici quelques-unes :

- Programme de stages de l'Université Western Kentucky (le 16 mai 2007)
- Remise des insignes – Ordre de Saint-Jean (le 23 juin 2007)

- Visite de pêcheries à Church Point, en Nouvelle-Écosse (le 5 août 2007)
- Funérailles de l'ancien Président Maurice Riel (le 25 août 2007)
- Visite du projet d'Irving Oil à Eider Rock, au Nouveau-Brunswick (le 1<sup>er</sup> septembre 2007)
- Récipiendaire du Prix des droits de la personne de 2007 du Nouveau-Brunswick (le 24 septembre 2007)
- Séminaire et réception à la Division universitaire d'instruction navale (le 20 octobre 2007)
- Arrivée du premier stagiaire de l'université LUISS (le 14 février 2008)
- Musée canadien des droits de la personne (membre du conseil consultatif)



Le Président Kinsella visite des pêcheries à Church Point, en Nouvelle-Écosse, en compagnie des pêcheurs de pétoncles Laurier Boudreau (à gauche) et Kenneth Comeau (mai 2007).



Dans un pays aussi diversifié régionalement que le Canada, où une ou deux régions dominant sur le plan démographique et contrôlent de ce fait les Communes, il est essentiel d'avoir une seconde chambre, une chambre haute, pour permettre aux régions de faire contrepoids à la représentation fondée strictement sur la population.

*National Post, 8 novembre 2007*



# LES SÉNATEURS DU CANADA :

## MEMBRES DU SÉNAT AU 31 MARS 2008



**Willie Adams**  
Lib – Nunavut



**A. Raynell Andreychuk**  
C – Saskatchewan



**W. David Angus**  
C – Alma, Québec



**Norman K. Atkins**  
PC – Markham, Ontario



**Lise Bacon**  
Lib – De la Durantaye, Québec



**George Baker, C.P.**  
Lib – Terre-Neuve-et-Labrador



**Tommy Banks**  
Lib – Alberta



**Michel Biron**  
Lib – Mille Isles, Québec



**Bert Brown**  
C – Alberta



**John G. Bryden**  
Lib – Nouveau-Brunswick

ABBREVIATIONS DES AFFILIATIONS POLITIQUES	
C	Parti conservateur du Canada
Ind	Indépendant
Ind NPDP	Indépendant – Nouveau Parti démocratique
Lib	Parti libéral du Canada
PC	Progressiste-conservateur
C.P.	Conseil privé



**Catherine S. Callbeck**  
Lib – Île-du-Prince-Édouard



**Larry W. Campbell**  
Lib – Colombie-Britannique



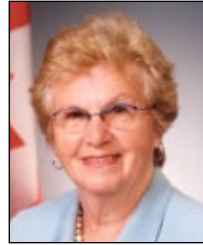
**Sharon Carstairs, C.P.**  
Lib – Manitoba



**Andrée Champagne, C.P.**  
C – Grandville, Québec



**Maria Chaput**  
Lib – Manitoba



**Ethel Cochrane**  
C – Terre-Neuve-et-Labrador



**Gerald J. Comeau**  
C – Nouvelle-Écosse



**Joan Cook**  
Lib – Terre-Neuve-et-Labrador



**Anne C. Cools**  
Toronto Centre-York, Ontario



**Eymard G. Corbin**  
Lib – Grand-Sault,  
Nouveau-Brunswick



**Jane Cordy**  
Lib – Nouvelle-Écosse



**James S. Cowan**  
Lib – Nouvelle-Écosse



**Roméo Dallaire**  
Lib – Golfe, Québec



**Dennis Dawson**  
Lib – Lauzon, Québec



**Joseph A. Day**  
Lib – Saint John-Kennebecasis,  
Nouveau-Brunswick



**Pierre De Bané, C.P.**  
Lib – De la Vallière, Québec



**Consiglio Di Nino**  
C – Ontario



**Percy E. Downe**  
Lib – Charlottetown,  
Île-du-Prince-Édouard



**Lillian Eva Dyck**  
Ind NPĐ – Saskatchewan



**Art Eggleton, C.P.**  
Lib – Ontario



**J. Trevor Eyton**  
C – Ontario



**Joyce Fairbairn, C.P.**  
Lib – Lethbridge, Alberta



**Michael Fortier, C.P.**  
C – Rougemont, Québec



**Francis Fox, C.P.**  
Lib – Victoria, Québec



**Joan Fraser**  
Lib – De Lorimier, Québec



**George J. Furey**  
Lib – Terre-Neuve-et-Labrador



**Aurélien Gill**  
Lib – Wellington, Québec



**Yoine Goldstein**  
Lib – Rigaud, Québec



**Jerahmiel S. Grafstein**  
Lib – Metro Toronto, Ontario



**Leonard J. Gustafson**  
C – Saskatchewan



**Mac Harb**  
Lib – Ontario



**Céline Hervieux-Payette, C.P.**  
Lib – Bedford, Québec



**Elizabeth Hubley**  
Lib – Île-du-Prince-Édouard



**Mobina S. B. Jaffer**  
Lib – Colombie-Britannique



**Janis G. Johnson**  
C – Winnipeg-Interlake, Manitoba



**Serge Joyal, C.P.**  
Lib – Kennebec, Québec



**Colin Kenny**  
Lib – Rideau, Ontario



**Wilbert Joseph Keon**  
C – Ottawa, Ontario



**Noël A. Kinsella**  
C – Fredericton-York-Sunbury,  
Nouveau-Brunswick



**Jean Lapointe**  
Lib – Saurel, Québec



**Raymond Lavigne**  
Lib – Montarville, Québec



**Marjory LeBreton, C.P.**  
C – Ontario



**Rose-Marie Losier-Cool**  
Lib – Tracadie, Nouveau-Brunswick



**Sandra M. Lovelace Nicholas**  
Lib – Nouveau-Brunswick



**Francis W. Mahovlich**  
Lib – Toronto, Ontario



**Paul J. Massicotte**  
Lib – De Lanaudière, Québec



**Elaine McCoy**  
PC – Alberta



**Michael A. Meighen**  
C – St. Marys, Ontario



**Terry M. Mercer**  
Lib – Secteur Nord Halifax,  
Nouvelle-Écosse



**Pana Merchant**  
Lib – Saskatchewan



**Lorna Milne**  
Lib – Peel County, Ontario



**Grant Mitchell**  
Lib – Alberta



**Wilfred P. Moore**  
Lib – Stanhope St. / South  
Shore, Nouvelle-Écosse



**Jim Munson**  
Lib – Ottawa / Canal Rideau,  
Ontario



**Lowell Murray, C.P.**  
PC – Pakenham, Ontario



**Nancy Ruth**  
C – Cluny, Ontario



**Pierre Claude Nolin**  
C – De Salaberry, Québec



**Donald H. Oliver**  
C – South Shore, Nouvelle-Écosse



**Lucie Pépin**  
Lib – Chauvinigane, Québec



**Robert W. Peterson**  
Lib – Saskatchewan



**Gerard A. Phalen**  
Lib – Nouvelle-Écosse



**P. Michael Pitfield, C.P.**  
Ind – Ottawa-Vanier, Ontario



**Marie-P. Poulin (Charette)**  
Lib – Nord de l'Ontario, Ontario



**Vivienne Poy**  
Lib – Toronto, Ontario



**Marcel Prud'homme, c.p.**  
Ind – La Salle, Québec



**Pierrette Ringuette**  
Lib – Nouveau-Brunswick



**Jean-Claude Rivest**  
Ind – Stadacona, Québec



**Fernand Robichaud, C.P.**  
Lib – Nouveau-Brunswick



**William Rompkey, C.P.**  
Lib – Terre-Neuve-et-Labrador



**Hugh Segal**  
C – Kingston-Frontenac-Leeds, Ontario



**Nick G. Sibbeston**  
Lib – Territoires du Nord-Ouest



**David P. Smith, C.P.**  
Lib – Cobourg, Ontario



**Mira Spivak**  
Ind – Manitoba



**Gerry St. Germain, C.P.**  
C – Langley-Pemberton-Whistler, Colombie-Britannique



**Peter A. Stollery**  
Lib – Bloor et Yonge, Ontario



**Terry Stratton**  
C – Red River, Manitoba



**Claudette Tardif**  
Lib – Alberta



**David Tkachuk**  
C – Saskatchewan



**Marilyn Trenholme Counsell**  
Lib – Nouveau-Brunswick



**Charlie Watt**  
Lib – Inkerman, Québec



**Rod A. A. Zimmer**  
Lib – Winnipeg, Manitoba



# STRUCTURE :

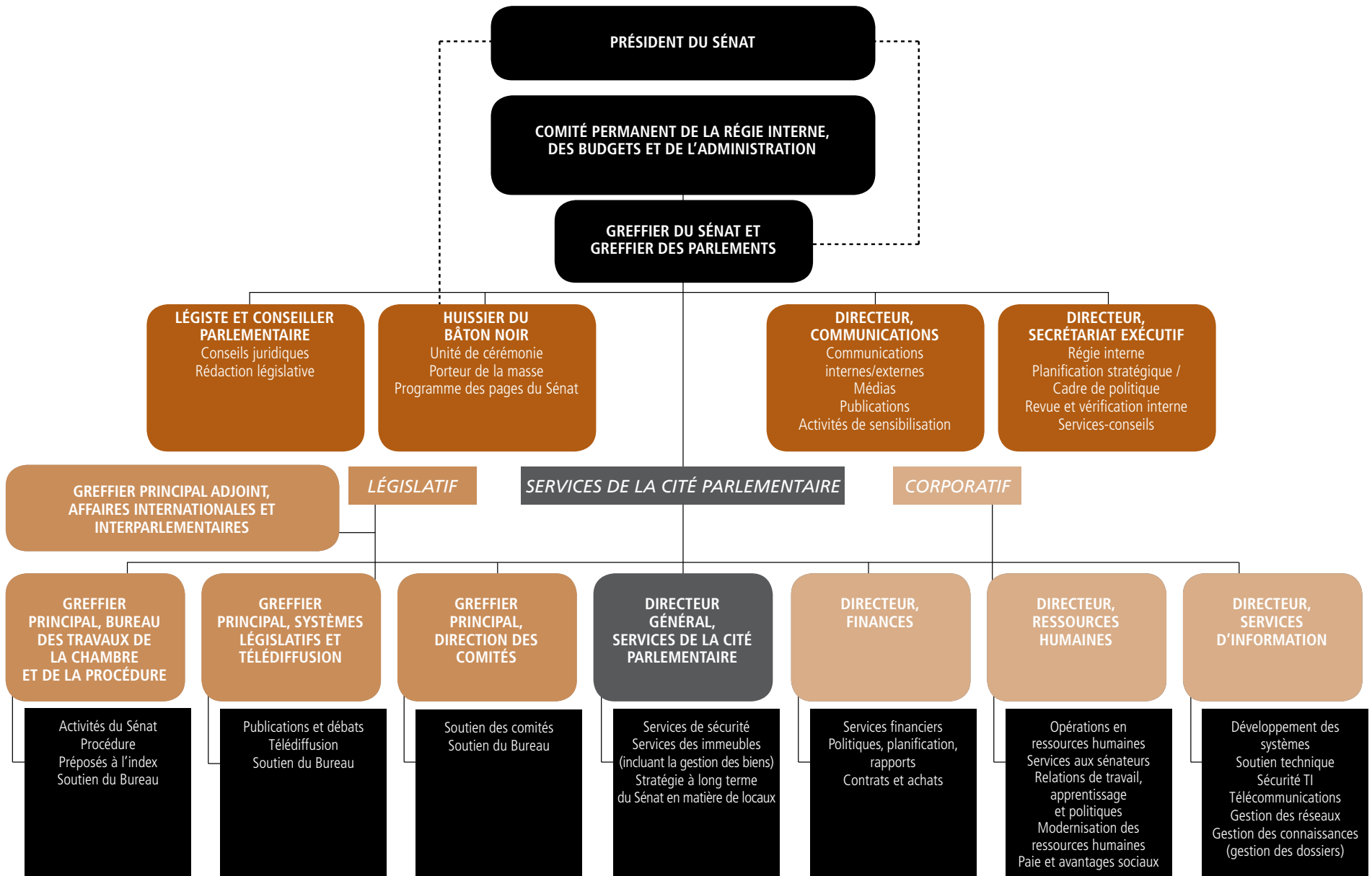
## L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES DU SÉNAT

Les sénateurs font de la recherche, tiennent des consultations, puis élaborent et évaluent des solutions relativement à des problèmes d'intérêt public. Mais ils ont besoin, pour ce faire, de flexibilité et de soutien. Le budget du Sénat et les services administratifs de l'institution assurent ce soutien et cette flexibilité, qui permettent aux comités de se déplacer dans tout le pays pour parler aux Canadiens. Ils fournissent aux sénateurs des services d'aide et de recherche et rendent possible la tenue d'activités et de réunions qui constituent la vitrine du Parlement.



# Administration du Sénat

L'Administration du Sénat offre une structure et un appui au Sénat. Ses 450 employés assurent le soutien administratif, logistique, procédural et stratégique dont le Sénat a besoin pour fonctionner jour après jour, année après année. Ils fournissent un soutien technique et des ressources humaines, gèrent les biens matériels et les finances du Sénat, distribuent le courrier et assurent des services de transport, facilitent les communications avec le public et veillent à ce que les séances de la Chambre et des comités se déroulent rondement et efficacement.



La ligne pointillée indique un lien fonctionnel



## Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

Les fonctions administratives et les budgets du Sénat sont examinés par le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (CPRIBA). Composé de 15 sénateurs, ce comité est responsable de l'établissement des politiques financières et administratives. De plus, il examine et approuve les budgets des comités sénatoriaux.



### Membres du CPRIBA, 2007-2008

George J. Furey, président  
 Terry Stratton, vice-président  
 Gerald J. Comeau  
 Joan Cook  
 James S. Cowan  
 Percy E. Downe  
 Yoine Goldstein  
 Mobina S. B. Jaffer  
 Noël A. Kinsella  
 Paul J. Massicotte  
 Nancy Ruth  
 Gerard A. Phalen  
 Marcel Prud'homme, c.p.  
 Fernand Robichaud, C.P.  
 Peter A. Stollery

## Le greffier du Sénat et greffier des Parlements

Le greffier du Sénat et greffier des Parlements fait office de « directeur général » de l'Administration du Sénat. Il est ainsi responsable de toutes les fonctions de l'Administration. En cette qualité, il relève du Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration.

### Greffier du Sénat et greffier des Parlements, 2007-2008

Paul C. Bélisle

### Équipe de la haute direction, Administration du Sénat, 2007-2008

#### *Huissier du Bâton noir*

Terrance J. Christopher

Jusqu'au 7 mars 2008

Blair Armitage (intérimaire)

Du 8 au 31 mars 2008

#### *Légiste et conseiller parlementaire*

Mark A. Audcent

#### *Greffière principale, Direction des comités*

Heather Lank

#### *Greffier principal, Bureau de la procédure et des travaux de la Chambre*

Charles Robert

#### *Greffier principal, Soutien législatif et télédiffusion*

Blair Armitage

#### *Directrice des communications*

Diane Boucher

#### *Directrice du Secrétariat exécutif*

Catherine Pearl-Côté

#### *Directrice des ressources humaines*

Ann Dufour

#### *Directrice des finances*

Hélène Lavoie

Jusqu'au 16 décembre 2007

Nicole Proulx

Du 17 décembre 2007 au 31 mars 2008

#### *Directrice des services d'information*

Hélène Bouchard

#### *Directeur général des Services de la Cité parlementaire*

Serge Gourgue

Jusqu'au 20 avril 2007

Raymond G. Pitre (intérimaire)

Du 21 avril au 26 août 2007

Gilles Duguay

Du 27 août 2007 au 31 mars 2008

Des membres de l'équipe de gestion de l'Administration du Sénat se préparent en vue d'une réunion du Comité de la régie interne, l'équivalent d'un conseil d'administration pour l'Administration du Sénat (février 2008).



## Mise en oeuvre des priorités stratégiques du greffier

Responsable de l'orientation de l'Administration du Sénat, le greffier a une vision globale de l'amélioration continue soutenue par cinq piliers. Au cours de l'exercice 2007-2008 les bureaux et directions de l'Administration ont marqué des progrès importants en ce que concerne chacune des priorités stratégiques.

### 1 *Faire preuve d'une bonne gestion publique, d'une bonne reddition de comptes et d'un bon niveau de transparence*

- Cette année, l'Administration du Sénat a mis au point son premier cadre de surveillance et d'évaluation du rendement. Le Bureau de planification stratégique a également conçu, à son intention, une nouvelle architecture des secteurs d'activité pour l'aider à parfaire ses indicateurs du rendement.
- L'Administration a continué d'accroître l'uniformité des politiques dans toutes les directions, produisant un cadre pour l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques. Son Bureau de planification stratégique examinera en outre toutes les nouvelles propositions de politiques pour qu'elles soient cohérentes et respectent une présentation uniformisée.
- Le Bureau du légiste et conseiller parlementaire a amorcé un projet pluriannuel visant à évaluer dans quelle mesure les pratiques et les processus de l'Administration sont conformes aux lois.

### 2 *Renforcer le pouvoir administratif et l'efficacité opérationnelle du Sénat*

- Le Sénat, la Chambre des communes et la GRC ont poursuivi la mise en oeuvre du Plan directeur de sécurité sur la Colline du Parlement, qui a été négocié en 2006-2007. Plus particulièrement, le Sénat et ses partenaires ont établi une série de principes directeurs en matière de sécurité, qui serviront de cadre au plan directeur.
- Le Sénat et la Chambre des communes ont signé un protocole d'entente concernant les services d'impression. Aux termes de ce protocole, ils uniformiseront les plateformes opérationnelles, permettant aux services d'impression de s'épauler les uns les autres durant les périodes de pointe ou les urgences.
- Les archives, l'ameublement, les objets et les oeuvres d'art du Sénat constituent une importante composante du patrimoine et de l'histoire du Canada. Cette année, le Sénat a élaboré un plan pour préserver ces documents et biens patrimoniaux dans les situations d'urgence.

### 3 *Promouvoir des communications efficaces*

- Dans le but de faciliter l'accès aux politiques et aux ressources internes, le Sénat a amorcé l'examen de son site intranet. Il a tenu de longues consultations auprès des utilisateurs à l'Administration du Sénat et dans les bureaux des sénateurs. Le nouvel intranet s'appuiera sur Sharepoint de Microsoft, ce qui améliorera la circulation de l'information dans les directions et dans l'ensemble du Sénat.
- Cette année, les sénateurs et les employés du Sénat ont pris part, à titre d'organiseurs ou de participants, à plus de 100 activités de sensibilisation, dont des séminaires pour les nouveaux fonctionnaires et des ateliers pour étudiants en partenariat avec des programmes comme Rencontres du Canada.
- La Direction des communications du Sénat a consulté des journalistes au sujet de l'utilité de l'information qu'elle leur envoie et des moyens de diffusion utilisés. Ces consultations se sont traduites par le lancement d'un projet-pilote auquel a participé le Comité sénatorial de l'agriculture et dans lequel des clips sonores des délibérations du Comité ont été produits pour des stations de radio rurales.

#### 4 Renforcer la stratégie de gestion des ressources humaines

- Les nouvelles stratégies de recrutement utilisées cette année ont abouti à un élargissement de la diversité au sein de l'effectif de l'Administration du Sénat. Les minorités visibles représentent maintenant 11 p. 100 des employés de l'Administration.
- La Direction des ressources humaines du Sénat a fait des recherches sur le profil démographique de l'Administration du Sénat et publié le résultat de ces recherches, pour orienter la planification stratégique de la relève et la réalisation d'autres objectifs de ressources humaines.
- La Direction des ressources humaines a également poursuivi son travail de modernisation des politiques et pratiques dans des domaines comme la gestion du rendement des employés, l'apprentissage, la formation et le développement, les régimes de travail non conventionnels et le harcèlement.

#### 5 Gérer l'information / les technologies de l'information

- La Direction des systèmes d'information a créé un dispositif d'archivage des dossiers vidéo et audio du Sénat.
- Le Sénat a aménagé une salle d'informatique de secours équipée d'une génératrice. Cette salle servira à assurer les fonctions essentielles dans les situations d'urgence de niveau A ou B au Parlement.
- Les techniciens ont modifié les microphones de la salle du Sénat pour qu'ils fonctionnent avec la technologie Blackberry, que nombre de sénateurs emploient. Les microphones ne captent plus les bruits parasites causés par les Blackberry dans l'enceinte du Sénat.



Le personnel de l'Administration du Sénat facilite le travail des sénateurs, par exemple en organisant les réunions des comités (ci-dessus) et en fournissant des services de sécurité.

#### UNE ANNÉE RECORD

Chaque année, le Sénat participe avec enthousiasme à la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada. Les fonds qu'il recueille ne correspondent pas, en général, à sa petite taille (quelque 640 sénateurs et employés). En 2007, toutefois, le Sénat a battu son record précédent, recueillant au total 82 851 \$ – une hausse de 17 p. 100 par rapport à l'année précédente et de 30 p. 100 par rapport à 2005.

L'architecture des secteurs d'activité du Sénat repose sur quatre piliers :

## Les sénateurs et leurs bureaux

- Indemnités de session, allocations et cotisations au fonds de retraite des sénateurs
- Frais de déplacement et de communication des sénateurs
- Dépenses de bureau et de recherche des sénateurs, y compris salaire du personnel et frais de fonctionnement
- Fonds de recherche des caucus

## Le fonctionnement de la Chambre

- Salaires pour les fonctions supplémentaires des hauts fonctionnaires du Sénat, ainsi que salaires et frais de fonctionnement pour leurs bureaux
- Salaires et frais de fonctionnement pour les bureaux du greffier du Sénat, du conseiller parlementaire, de l'huissier du Bâton noir et du Bureau de la Chambre et de la procédure
- Programme des pages du Sénat
- Échanges parlementaires
- Journaux, comptes rendus des débats et publications dans les deux langues

## Les comités et associations

- Dépenses et soutien des comités
- Associations parlementaires

## ARCHITECTURE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité	Fonctionnement	Capital	Paiements de transfert	Total
Sénateurs et bureaux	36 746 012	183 401	72 587	37 002 000
Fonctionnement de la Chambre	6 342 408	50 769	–	6 393 177
Comités et associations	8 647 638	20 448	387 295	9 055 381
Soutien administratif	24 956 616	1 494 635	623	26 451 874
<b>Total</b>	<b>76 692 673</b>	<b>1 749 253</b>	<b>460 506</b>	<b>78 902 432</b>

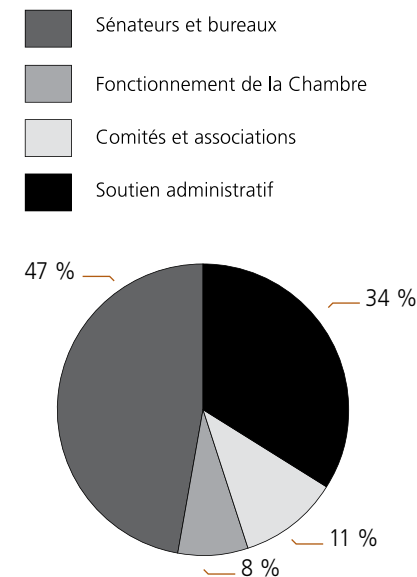
- Comptes rendus des délibérations des comités et services de publication
- Diffusion des délibérations des comités

## Le soutien administratif

- Services de soutien administratif, y compris finances; ressources humaines; communications; technologies de l'information et services d'information; planification, entretien et fonctionnement des locaux : services postaux, de messagers, d'imprimerie, de réparation, de transport et des corps de métier
- Sécurité dans l'enceinte du Sénat

Les coûts de chaque secteur d'activité sont donnés en détail dans le volume II des Comptes publics du Canada (<http://www.tp-sgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html>).

Total des dépenses : 78 902 432 \$



## DÉPENSES ESTIMÉES ET RÉELLES PAR ARTICLE COURANT, 2007-2008

Fonctionnement	Estimées	Réelles
Traitements et salaires	57 823 670	57 506 577
Transport et communications	12 392 870	11 439 444
Information et services d'imprimerie	341 250	244 082
Services professionnels et spéciaux	10 798 060	5 563 696
Locations	407 120	110 379
Achat de services de réparation et d'entretien	1 636 050	949 449
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 678 630	879 046
<b>Total du fonctionnement</b>	<b>85 077 650</b>	<b>76 692 673</b>
<b>Capital</b>		
Acquisition de matériel et d'outillage	1 495 750	1 749 253
<b>Total du capital</b>	<b>1 495 750</b>	<b>1 749 253</b>
<b>Paiements de transfert</b>		
Subventions et contributions	456 600	459 828
Autres subventions et paiements	–	678
<b>Total des paiements de transfert</b>	<b>456 600</b>	<b>460 506</b>
<b>Total</b>	<b>87 030 000</b>	<b>78 902 432</b>

De l'information supplémentaire sur les finances du Sénat figure dans les volumes II et III des Comptes publics du Canada. Pour en prendre connaissance, il suffit de consulter le site [www.pwgsc.gc.ca](http://www.pwgsc.gc.ca).

## RÉMUNÉRATION DES SÉNATEURS

à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007

<b>INDEMNITÉ DE SESSION</b>	<b>125 800</b>
<b>AUTRES INDEMNITÉS</b>	
Président du Sénat	52 800
Indemnité de résidence	3 000
Allocation d'automobile	1 061
Président intérimaire	21 900
Leader du gouvernement	72 200
Allocation d'automobile	2 122
Leader de l'opposition	34 500
Leader adjoint du gouvernement	34 500
Leader adjoint de l'opposition	21 900
Whip du gouvernement	10 700
Whip de l'opposition	6 400
Whip adjoint du gouvernement	5 500
Whip adjoint de l'opposition	3 100
Président du caucus du gouvernement	6 400
Président du caucus de l'opposition	5 500
Président de comité	10 700
Vice-président de comité	5 500

## DÉPENSES PAR ARTICLE COURANT

Fonctionnement	2006-2007	2007-2008	Écart %
Traitements et salaires	56 463 577	57 506 577	+ 1,32
Transport et communications	12 096 613	11 439 444	- 0,83
Information et services d'imprimerie	244 325	244 082	0,00
Services professionnels et spéciaux	5 907 303	5 563 696	- 0,44
Locations	182 860	110 379	- 0,09
Achat de services de réparation et d'entretien	1 185 706	949 449	- 0,30
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 070 770	879 046	- 0,24
<b>Total du fonctionnement</b>	<b>77 151 154</b>	<b>76 692 673</b>	<b>- 0,58</b>
<b>Capital</b>			
Acquisition de matériel et d'outillage	2 977 709	1 749 253	- 1,56
<b>Total du capital</b>	<b>2 977 709</b>	<b>1 749 253</b>	<b>- 1,56</b>
<b>Paiements de transfert</b>			
Subventions et contributions	471 616	459 828	- 0,01
Autres subventions et paiements	-	678	0,00
<b>Total des paiements de transfert</b>	<b>471 616</b>	<b>460 506</b>	<b>- 0,01</b>
<b>Total</b>	<b>80 600 479</b>	<b>78 902 432</b>	<b>- 2,15</b>








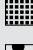

## DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité	2006-2007	2007-2008	Écart %
Sénateurs et bureaux	37 062 962	37 002 000	- 0,08
Fonctionnement de la Chambre	6 565 572	6 393 177	- 0,22
Comités et associations	9 328 630	9 055 381	- 0,35
Soutien administratif	27 643 315	26 451 874	- 1,51
<b>Total</b>	<b>80 600 479</b>	<b>78 902 432</b>	<b>- 2,15</b>

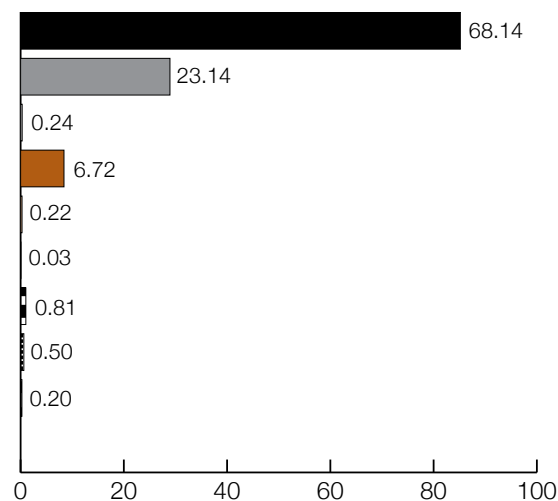
Les nombres inscrits sous « Écart % » dans ces tableaux illustrent dans quelle mesure chaque article a contribué à l'écart total enregistré entre 2006-2007 et 2007-2008. Veuillez noter que cette méthode de calcul de l'écart diffère de celle employée dans le Rapport d'activité 2007 du Sénat. En effet, dans le rapport précédent, l'écart correspondait à la différence en pourcentage de chaque article calculée entre l'exercice précédent et l'exercice en cours.

# POURCENTAGE DES DÉPENSES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

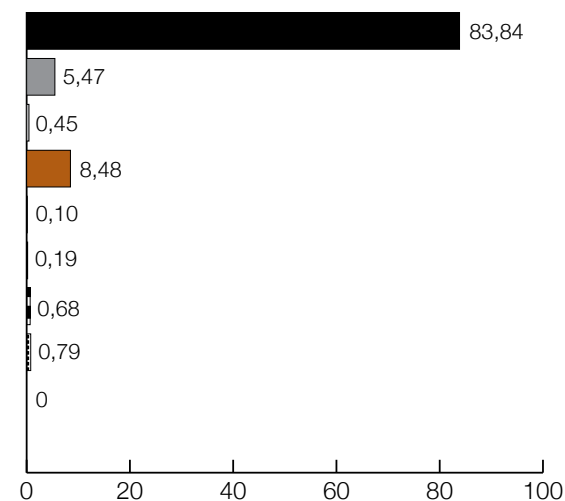
## Catégories

-  Traitements et salaires
-  Transport et communications
-  Information et services d'imprimerie
-  Services professionnels et spéciaux
-  Locations
-  Achat de services de réparation et d'entretien
-  Services publics, fournitures et approvisionnements
-  Acquisition de matériel et d'outillage
-  Total des subventions et contributions

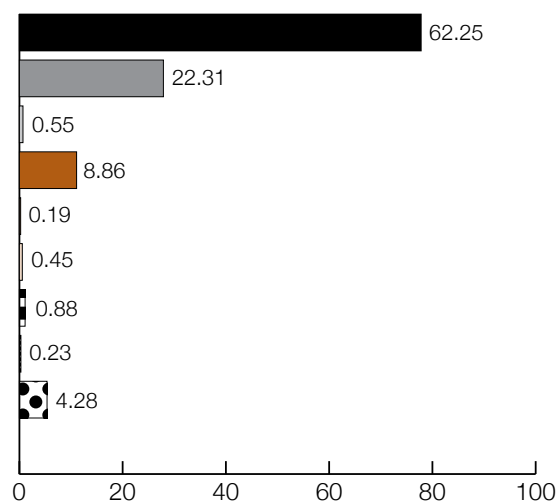
### SÉNATEURS ET BUREAUX



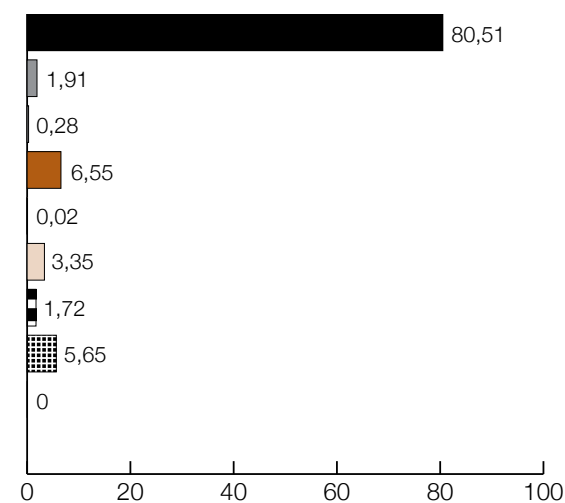
### FONCTIONNEMENT DE LA CHAMBRE



### COMITÉS ET ASSOCIATIONS



### SOUTIEN ADMINISTRATIF







# Pour plus d'information sur le Sénat

La participation citoyenne est un aspect vital de toute démocratie. Tenez-vous au courant de ce qui se passe dans votre parlement national en consultant le site [parl.gc.ca](http://parl.gc.ca). Les pages qui se rapportent au Sénat vous offrent :

- la diffusion Web en temps réel des travaux du Sénat et des comités sénatoriaux;
- des renseignements complets sur tous les comités sénatoriaux, leurs membres et leurs travaux en cours, et des transcription des audiences;
- la *Vidéo du Sénat*, une présentation audiovisuelle de 18 minutes portant sur le rôle du Sénat au Parlement et le travail que font les sénateurs;
- des fiches d'information et d'autres publications destinées aux enfants et aux adultes sur différents aspects de l'histoire du Sénat, sa valeur patrimoniale et son rôle dans notre démocratie.

Pour plus d'information sur le Sénat, pour communiquer avec un sénateur ou pour obtenir des rapports annuels antérieurs, des brochures sur le Sénat ou d'autres publications utiles :

Sans frais	1-800-267-7362
Région de la capitale nationale	613-992-1149
ATME	613-995-2266
Télécopieur	613-995-4998
Courriel	<a href="mailto:sencom@sen.parl.gc.ca">sencom@sen.parl.gc.ca</a>

---

[www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca)

## ANNEXE A : MEMBRES DU SÉNAT EN 2007-2008

### Modifications dans la composition du Sénat entre le 1<sup>er</sup> avril 2007 et le 31 mars 2008

#### Nominations

Bert Brown (Alberta) 10 juillet 2007

#### Départs à la retraite

D. Ross Fitzpatrick (Colombie-Britannique) 4 février 2008

#### Démissions

Daniel Hays (Alberta) 30 juin 2007

Pat Carney (Colombie-Britannique) 31 janvier 2008

### Sénateurs par province/territoire au 31 mars 2008

	Nombre de sénateurs en poste	Postes à combler
Alberta	6	0
Colombie-Britannique	3	3
Manitoba	6	0
Nouveau-Brunswick	9	1
Terre-Neuve-et-Labrador	5	1
Territoires du Nord-Ouest	1	0
Nouvelle-Écosse	7	3
Nunavut	1	0
Ontario	22	2
Île-du-Prince-Édouard	3	1
Québec	22	2
Saskatchewan	6	0
Yukon	0	1
<b>Total des sénateurs</b>	<b>91</b>	<b>14</b>

### Allégeance politique des sénateurs au 31 mars 2008

\* indique le parti au pouvoir

	2008	2007	2006
Parti conservateur du Canada	23*	23*	25
Parti libéral du Canada	60	62	66*
Indépendants	4	4	5
Indépendante néo-démocrate	1	1	1
Indépendants progressistes-conservateurs	3	3	3
<b>Total des sénateurs</b>	<b>91</b>	<b>93</b>	<b>100</b>

## **ANNEXE B :** TITULAIRES DE POSTES CLÉS AU SÉNAT EN 2007-2008

### **Président du Sénat**

Noël A. Kinsella

### **Présidente intérimaire**

Rose-Marie Losier-Cool

### **Leader du gouvernement au Sénat**

Marjory LeBreton, C.P.

### **Leader adjoint du gouvernement au Sénat**

Gerald J. Comeau

### **Leader de l'opposition au Sénat**

Céline Hervieux-Payette, C.P.

### **Leader adjoint de l'opposition au Sénat**

Claudette Tardif

### **Whip du gouvernement**

Terry Stratton

### **Whip de l'opposition**

James S. Cowan



# ANNEXE C : PROJETS DE LOI ÉTUDIÉS PAR LE SÉNAT EN 2007-2008

1<sup>re</sup> session, 39<sup>e</sup> législature (du 1<sup>er</sup> avril au 14 septembre 2007)

## Projets de loi émanant du gouvernement (Sénat)

N <sup>o</sup>	Titre
S-4	Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (durée du mandat des sénateurs)
S-6*	Loi modifiant la Loi sur la gestion des terres des premières nations

## Projets de loi émanant du gouvernement (Chambre des communes)

N <sup>o</sup>	Titre
C-9*	Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis)
C-10	Loi modifiant le Code criminel (peines minimales pour les infractions mettant en jeu des armes à feu) et une autre loi en conséquence
C-11*	Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada et la Loi sur la sécurité ferroviaire et d'autres lois en conséquence
C-12*	Loi concernant la gestion des urgences et modifiant et abrogeant certaines lois
C-14*	Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (adoption)
C-16	Loi modifiant la Loi électorale du Canada
C-18*	Loi modifiant certaines lois en matière d'identification par les empreintes génétiques
C-22	Loi modifiant le Code criminel (âge de protection) et la Loi sur le casier judiciaire en conséquence
C-23	Loi modifiant le Code criminel (procédure pénale, langue de l'accusé, détermination de la peine et autres modifications)
C-26*	Loi modifiant le Code criminel (taux d'intérêt criminel)
C-31*	Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique
C-33	Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes

C-35	Loi modifiant le Code criminel (renversement du fardeau de la preuve relativement à la mise en liberté en cas d'infraction mettant en jeu une arme à feu)
C-36*	Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse
C-40*	Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi de 2001 sur l'accise, la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien et d'autres lois en conséquence
C-42*	Loi modifiant la Loi sur la mise en quarantaine
C-46*	Loi prévoyant la reprise et le maintien des services ferroviaires
C-47*	Loi concernant la protection des marques liées aux Jeux olympiques et aux Jeux paralympiques et la protection contre certaines associations commerciales trompeuses et apportant une modification connexe à la Loi sur les marques de commerce
C-48*	Loi modifiant le Code criminel en vue de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption
C-51	Loi portant mise en vigueur de l'accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik et modifiant une loi en conséquence
C-52*	Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007
C-59*	Loi modifiant le Code criminel (enregistrement non autorisé d'un film)
C-60*	Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2008 (Loi de crédits n <sup>o</sup> 2 pour 2007-2008)
C-61*	Loi modifiant la Loi sur les conventions de Genève, la Loi constituant en corporation la Canadian Red Cross Society et la Loi sur les marques de commerce
C-62	Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, la Loi sur le Programme de protection des salariés et le chapitre 47 des Lois du Canada (2005)

\* Désigne les projets de loi ayant reçu la sanction royale

## Projets de loi émanant de sénateurs

N°	Titre
S-201	Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (élimination du favoritisme bureaucratique et des critères géographiques dans le processus de nomination) (Sén. Ringuette)
S-204	Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie (Sén. Grafstein)
S-205	Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (eau potable saine) (Sén. Grafstein)
S-207	Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants) (Sén. Hervieux-Payette, C.P.)
S-208	Loi exigeant que le ministre de l'Environnement crée, en collaboration avec les provinces, une agence habilitée à définir et à protéger les bassins hydrographiques du Canada qui seront les sources d'eau potable des générations futures (Sén. Grafstein)
S-209	Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables (Sén. Spivak)
S-210	Loi modifiant la Loi sur la capitale nationale (création et protection du parc de la Gatineau) (Sén. Spivak)
S-216	Loi prévoyant la reconnaissance par la Couronne de l'autonomie gouvernementale des premières nations du Canada (Sén. St. Germain, C.P.)
S-219	Loi modifiant la Loi sur les relations de travail au Parlement (Sén. Joyal, C.P.)
S-221	Loi prévoyant l'établissement et la tenue d'un registre national des instruments médicaux (Sén. Harb)
S-222	Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et édictant certaines autres mesures afin de fournir aide et protection aux victimes du trafic de personnes (Sén. Phalen)
S-223	Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information (Sén. Milne)
S-224	Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la Commission canadienne du blé (Sén. Mitchell)
S-225	Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales (captage massif d'eau) (Sén. Carney, C.P.)

S-226	Loi réglementant les valeurs mobilières et constituant une seule commission des valeurs mobilières pour l'ensemble du Canada (Sén. Grafstein)
S-227	Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (prêts aux étudiants) (Sén. Goldstein)
S-228	Loi modifiant la Loi sur la santé des non-fumeurs (Sén. Harb)
S-229	Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur la taxe d'accise (allègements fiscaux pour les habitants du Nunavik) (Sén. Watt)

## Projets de loi émanant de députés

N°	Titre
C-252*	Loi modifiant la Loi sur le divorce (droit d'accès d'un époux en phase terminale ou dans un état critique)
C-277*	Loi modifiant le Code criminel (leurre d'enfants)
C-280	Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (entrée en vigueur des articles 110, 111 et 171)
C-288*	Loi visant à assurer le respect des engagements du Canada en matière de changements climatiques en vertu du Protocole de Kyoto
C-292	Loi portant mise en œuvre de l'Accord de Kelowna
C-293	Loi concernant l'aide au développement officielle fournie à l'étranger
C-294*	Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (programmes sportifs et récréatifs)
C-299	Loi modifiant le Code criminel (obtention de renseignements identificateurs par fraude ou par un faux semblant)

\* Désigne les projets de loi ayant reçu la sanction royale

### Projets de loi du gouvernement émanant du Sénat

N <sup>o</sup>	Titre
S-2*	Loi modifiant la Loi de 1984 sur la Convention Canada-États-Unis en matière d'impôts
S-3	Loi modifiant le Code criminel (investigation et engagement assorti de conditions)

### Projets de loi du gouvernement émanant de la Chambre des communes

N <sup>o</sup>	Titre
C-2*	Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence
C-3*	Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (certificat et avocat spécial) et une autre loi en conséquence
C-8*	Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada (transport ferroviaire)
C-9*	Loi de mise en œuvre de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États (Convention du CIRDI)
C-10	Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes
C-11*	Loi portant mise en vigueur de l'accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik et modifiant une loi en conséquence
C-12*	Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, la Loi sur le Programme de protection des salariés et le chapitre 47 des Lois du Canada (2005)
C-13	Loi modifiant le Code criminel (procédure pénale, langue de l'accusé, détermination de la peine et autres modifications)
C-15*	Loi concernant l'exploitation de la réserve de charbon Donkin et l'emploi dans le cadre de l'exploitation de toute mine qui s'y trouve en tout ou en partie et apportant une modification corrélative à la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers
C-18*	Loi modifiant la Loi électorale du Canada (vérification de résidence)

C-28*	Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007 et de certaines dispositions de l'énoncé économique déposé au Parlement le 30 octobre 2007
C-35*	Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2008 (Loi de crédits n <sup>o</sup> 3 pour 2007-2008)
C-37	Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté
C-38*	Loi permettant de reprendre et de continuer l'exploitation du réacteur national de recherche universel situé à Chalk River
C-40	Loi modifiant le Code canadien du travail, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique
C-41*	Loi concernant des paiements à une fiducie établie en vue de fournir du financement à des provinces et à des territoires pour le développement des collectivités
C-42*	Loi modifiant la Loi sur les musées et d'autres lois en conséquence
C-44*	Loi modifiant la Loi sur les programmes de commercialisation agricole
C-48*	Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2008 (Loi de crédits n <sup>o</sup> 4 pour 2007-2008)
C-49*	Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2009 (Loi de crédits n <sup>o</sup> 1 pour 2008-2009)

### Projets de loi émanant de sénateurs

N <sup>o</sup>	Titre
S-201	Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur la Banque du Canada (rapports financiers trimestriels) (Sén. Segal)
S-202	Loi modifiant certaines lois afin de protéger les emplois des membres de la force de réserve (Sén. Segal)
S-203	Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux) (Sén. Bryden)
S-204	Loi instituant la Journée nationale de la philanthropie (Sén. Grafstein)
S-205	Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (prêts aux étudiants) (Sén. Goldstein)

\* Désigne les projets de loi ayant reçu la sanction royale avant le 1<sup>er</sup> avril 2008

- S-206 Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (eau potable saine) (Sén. Grafstein)
- S-207 Loi prévoyant l'abrogation des lois non mises en vigueur dans les dix ans suivant leur sanction (Sén. Banks)
- S-208 Loi exigeant que le ministre de l'Environnement crée, en collaboration avec les provinces, une agence habilitée à définir et à protéger les bassins hydrographiques du Canada qui seront les sources d'eau potable des générations futures (Sén. Grafstein)
- S-209 Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants) (Sén. Hervieux-Payette, C.P.)
- S-210 Loi modifiant le Code criminel (attentats suicides) (Sén. Grafstein)
- S-211 Loi réglementant les valeurs mobilières et constituant une seule commission des valeurs mobilières pour l'ensemble du Canada (Sén. Grafstein)
- S-212 Loi modifiant la Loi sur les relations de travail au Parlement (Sén. Joyal, C.P.)
- S-213 Loi modifiant le Code criminel (loteries) (Sén. Lapointe)
- S-214 Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur la taxe d'accise (allègements fiscaux pour les habitants du Nunavik) (Sén. Watt)
- S-215 Loi visant à protéger les phares patrimoniaux (Sén. Carney, C.P.)
- S-216 Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la Commission canadienne du blé (Sén. Mitchell)
- S-217 Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales (captage massif d'eau) (Sén. Carney, C.P.)
- S-218 Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et édictant certaines autres mesures afin de fournir aide et protection aux victimes du trafic de personnes (Sén. Phalen)
- S-219 Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (élimination du favoritisme bureaucratique et établissement d'une zone de sélection nationale) (Sén. Ringuette)
- S-220\* Loi instituant la Semaine nationale du don de sang (Sén. Mercer)
- S-221 Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables (Sén. Spivak)
- S-222 Loi prévoyant l'établissement et la tenue d'un registre national des instruments médicaux (Sén. Harb)
- S-223 Loi modifiant la Loi sur la santé des non-fumeurs (Sén. Harb)

- S-224 Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (sièges vacants) (Sén. Moore)
- S-225 Loi modifiant la Loi sur l'immunité des États et le Code criminel (décourager le terrorisme en permettant un recours civil contre les auteurs d'actes terroristes et ceux qui les soutiennent) (Sén. Tkachuk)
- S-226 Loi modifiant la Loi sur la Banque de développement du Canada (obligations municipales pour infrastructures) et une autre loi en conséquence (Sén. Grafstein)
- S-227 Loi modifiant la Loi sur la capitale nationale (création et protection du parc de la Gatineau) (Sén. Spivak)
- S-228 Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé (conseil d'administration) (Sén. Mitchell)
- S-229 Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (qualification des sénateurs en matière de propriété) (Sén. Banks)
- S-230 Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (détaxation des fruits frais coupés) (Sén. Milne)
- S-231 Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (serment de citoyenneté) (Sén. Segal)

#### Projets de loi émanant de députés

- | N°    | Titre   |
|-------|---|
| C-253 | Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (déductibilité des cotisations à un REEE)   |
| C-280 | Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (entrée en vigueur des articles 110, 111 et 171)   |
| C-287 | Loi instituant la Journée nationale des Gardiens de la paix (Casques bleus)   |
| C-292 | Loi portant mise en œuvre de l'Accord de Kelowna  |
| C-293 | Loi concernant l'aide au développement officielle fournie à l'étranger  |
| C-298 | Loi visant à ajouter le sulfonate de perfluorooctane (SPFO) et ses sels à la liste de quasi-élimination établie en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) |
| C-299 | Loi modifiant le Code criminel (obtention de renseignements identificateurs par fraude ou par un faux semblant)   |
| C-307 | Loi concernant le phtalate de bis(2-éthylhexyle), le phtalate de butylbenzyle et le phtalate de dibutyle  |
| C-343 | Loi modifiant le Code criminel (vol de véhicule à moteur)   |
| C-428 | Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (méthamphétamine)  |

\* Désigne les projets de loi ayant reçu la sanction royale avant le 1<sup>er</sup> avril 2008

# ANNEXE D : RAPPORTS DE FOND PRODUITS PAR DES COMITÉS SÉNATORIAUX EN 2007-2008

## **Rapport final sur le Budget principal des dépenses 2007-2008**

Comité permanent des finances nationales

*Mars 2008*

## **Une population vieillissante : enjeux et options**

Comité spécial sur le vieillissement

*Mars 2008*

## **Étude de la sécurité financière des personnes âgées : Les prestations et paiements rétroactifs auxquels elles ont droit aux termes des dispositions du Régime de pensions**

Comité permanent des finances nationales

*Mars 2008*

## **Loi canadienne sur la protection de l'environnement**

(1999, chap. 33) Rx : Renforcez et appliquez avec soin

Comité permanent de l'énergie, de l'environnement  
et des ressources naturelles

*Mars 2008*

## **Politiques sur la santé de la population : perspective internationale**

Sous-comité sur la santé des populations du Comité  
permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

*Février 2008*

## **La santé maternelle et le développement de la petite enfance à Cuba**

Sous-comité sur la santé des populations du Comité permanent  
des affaires sociales, des sciences et de la technologie

*Février 2008*

## **Le secteur de l'élevage**

Comité permanent de l'agriculture et des forêts

*Décembre 2007*

## **Prendre au sérieux les droits confirmés à l'article 35 : Dispositions de non-dérogation visant les droits ancestraux et issus de traités**

Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

*Décembre 2007*

## **Modifications au Règlement du Sénat – Rétablissement de projets de loi de la session précédente**

Comité permanent du Règlement, de la procédure  
et des droits du Parlement

*Novembre 2007*

## **Les équilibres fiscaux verticaux et municipaux**

Comité permanent des finances nationales

*Juin 2007*

## **Une controverse qui persiste : L'exposition de la campagne de bombardement stratégique au Musée canadien de la guerre**

Sous-comité des anciens combattants du Comité permanent  
de la sécurité nationale et de la défense

*Juin 2007*

## **Le déménagement de sièges sociaux d'institutions fédérales : des droits linguistiques à respecter**

Comité permanent des langues officielles

*Mai 2007*

## **Les défis à venir pour le Fonds canadien de télévision**

Comité permanent des transports et des communications

*Mai 2007*

## **Le Canada et le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies : À la croisée des chemins**

Comité permanent des droits de la personne

*Mai 2007*

## **L'évacuation de Canadiens du Liban en juillet 2006 : Répercussions sur le gouvernement du Canada**

Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

*Mai 2007*

## **L'approvisionnement en eau potable sécuritaire pour les Premières nations**

Comité permanent des peuples autochtones

*Mai 2007*

## **Les enfants : des citoyens sans voix – Mise en œuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives aux droits des enfants**

Comité permanent des droits de la personne

*Avril 2007*



# ANNEXE E : MEMBRES DES COMITÉS POUR L'EXERCICE 2007-2008 TELS QUE NOMMÉS PAR LE COMITÉ PERMANENT DE SÉLECTION\*

1<sup>re</sup> session, 39<sup>e</sup> législature  
(du 1<sup>er</sup> avril au 14 septembre 2007)

2<sup>e</sup> session, 39<sup>e</sup> législature  
(du 16 octobre 2007 au 31 mars 2008)

## Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international

Président : Sénateur Consiglio Di Nino (Conservateur)  
Vice-président : Sénateur Peter A. Stollery (Libéral)  
Membres du comité :  
Sénateurs Andreychuk, Corbin, Dawson, De Bané, C.P., Di Nino, Downe, \*Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), \*LeBreton, C.P. (ou Comeau), Mahovlich, McCoy, Merchant, Segal, Smith, C.P., St. Germain, C.P., et Stollery  
*Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :*  
Sénateurs Banks, Dallaire, Eyton, Gustafson, Peterson, Ringuette, Robichaud, C.P., et Tkachuk

Président : Sénateur Consiglio Di Nino (Conservateur)  
Vice-président : Sénateur Peter A. Stollery (Libéral)  
Membres du comité :  
Sénateurs Corbin, Dawson, Di Nino, Downe, \*Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Jaffer, Johnson, \*LeBreton, C.P. (ou Comeau), Mahovlich, Nolin, Rivest, Smith, C.P., et Stollery  
*Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :*  
Sénateurs Grafstein et Trenholme Counsell

## Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

Président : Sénateur Donald H. Oliver (Conservateur)  
Vice-présidente : Sénatrice Lorna Milne (Libéral)  
Membres du comité :  
Sénateurs Andreychuk, Baker, C.P., Bryden, Cools, Furey, \*Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Jaffer, Joyal, C.P., \*LeBreton, C.P. (ou Comeau), Milne, Nolin, Oliver, Ringuette et Rivest  
*Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :*  
Sénateurs Angus, Banks, Cowan, Fraser, Hays, C.P., Hervieux-Payette, C.P. Mahovlich, Moore, Prud'homme, c.p., Robichaud, C.P., Rompkey, C.P., Smith, C.P., Stratton, C.P., Tardif, Tkachuk, Trenholme Counsell, Watt et Zimmer

Présidente : Sénatrice Joan Fraser (Libéral)  
Vice-présidente : Sénatrice A. Raynell Andreychuk (Conservateur)  
Membres du comité :  
Sénateurs Andreychuk, Baker, C.P., Bryden, Carstairs, C.P., Di Nino, Fraser, Furey, \*Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Joyal, C.P., \*LeBreton, C.P. (ou Comeau), Milne, Oliver, Stratton et Watt  
*Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :*  
Sénateurs Adams, Campbell, Chaput, Cowan, De Bané, C.P., Dyck, Fox, Gustafson, Jaffer, Lapointe, Lovelace Nicholas, McCoy, Merchant, Moore, Peterson, Prud'homme, c.p., Ringuette, Sibbeston, Smith, C.P., St. Germain, C.P., Tardif et Zimmer

## Comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Président : Sénateur Art Eggleton, C.P. (Libéral)  
Vice-président : Sénateur Wilbert Joseph Keon (Conservateur)  
Membres du comité :  
Sénateurs Callbeck, Champagne, C.P., Cochrane, Cook, Cordy, Eggleton, C.P., Fairbairn, C.P., Forrestall, \*Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Keon, Kirby, \*LeBreton, C.P. (ou Comeau), Pépin et Trenholme Counsell  
*Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :*  
Sénateurs Munson et Nancy Ruth

Président : Sénateur Art Eggleton, C.P. (Libéral)  
Vice-président : Sénateur Wilbert Joseph Keon (Conservateur)  
Membres du comité :  
Sénateurs Brown, Callbeck, Champagne, C.P., Cochrane, Cook, Cordy, Eggleton, C.P., Fairbairn, C.P., \*Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Keon, \*LeBreton, C.P. (ou Comeau), Munson, Pépin et Trenholme Counsell

\* Présidents et vice-présidents tels que nommés par le comité

\* Indique les membres d'office

<b>Sous-comité sur les villes</b>	Président : Sénateur Art Eggleton, C.P. (Libéral) Vice-présidente : Sénateur Andrée Champagne, C.P. (Conservateur) Membres du comité (tels que nommés par le comité principal) : Sénateurs Champagne, C.P., Cordy, Eggleton, C.P., Munson, Nancy Ruth et Trenholme Counsell	Président : Sénateur Art Eggleton, C.P. (Libéral) Vice-présidente : Sénateur Andrée Champagne, C.P. (Conservateur) Membres du comité (tels que nommés par le comité principal) : Sénateurs Champagne, C.P., Cordy, Eggleton, C.P., Keon, Munson et Trenholme Counsell
<b>Sous-comité sur la santé des populations</b>	Président : Sénateur Wilbert Joseph Keon (Conservateur) Vice-présidente : Sénateure Lucie Pépin (Libéral) Membres du comité (tels que nommés par le comité principal) : Sénateurs Callbeck, Cochrane, Cook, Fairbairn, C.P., Keon et Pépin <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Eggleton, C.P., Gustafson, Nancy Ruth et Trenholme Counsell	Président : Sénateur Wilbert Joseph Keon (Conservateur) Vice-présidente : Sénateure Lucie Pépin (Libéral) Membres du comité (tels que nommés par le comité principal) : Sénateurs Brown, Callbeck, Cochrane, Cook, Fairbairn, C.P., Keon et Pépin <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Eggleton, C.P., Munson et Segal
<b>Comité permanent de l'agriculture et des forêts</b>	Présidente : Sénatrice Joyce Fairbairn, C.P. (Libéral) Vice-président : Sénateur Leonard J. Gustafson (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Callbeck, Christensen, Fairbairn, C.P., Gustafson, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Mahovlich, Mercer, Mitchell, Oliver, Pépin, Peterson, Segal et Tkachuk <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Biron, Chaput, Dawson, Eyton, Fraser, Harb, Lavigne, Milne, Phalen, St. Germain, C.P., et Zimmer	Présidente : Sénatrice Joyce Fairbairn, C.P. (Libéral) Vice-président : Sénateur Leonard J. Gustafson (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Bacon, Baker, C.P., Callbeck, Cowan, Fairbairn, C.P., Gustafson, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Mahovlich, Mercer, Peterson, Segal et St. Germain, C.P. <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Adams, Brown, Chaput, Hubley, Losier-Cool, Meighen, Mitchell, Oliver, Sibbeston et Zimmer
<b>Comité permanent des banques et du commerce</b>	Président : Sénateur Jerahmiel S. Grafstein (Libéral) Vice-président : Sénateur W. David Angus (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Angus, Biron, Eyton, Fitzpatrick, Grafstein, Goldstein, Harb, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Massicotte, Meighen, Moore et Tkachuk <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Cordy, Campbell, Gustafson, Johnson, Segal et Ringuette	Président : Sénateur Jerahmiel S. Grafstein (Libéral) Vice-président : Sénateur W. David Angus (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Angus, Biron, Cowan, Eyton, Fitzpatrick, Goldstein, Grafstein, Harb, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Massicotte, Meighen, Ringuette et Tkachuk <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Chaput, Fox, Gustafson, Jaffer, Moore, Nolin, Oliver, Peterson, Poy et Segal

\* Présidents et vice-présidents tels que nommés par le comité

\* Indique les membres d'office

<b>Comité permanent sur les conflits d'intérêts des sénateurs</b>	Président : Sénateur Serge Joyal, C.P. (Libéral) Vice-présidente : Sénatrice A. Raynell Andreychuk (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Andreychuk, Angus, Carstairs, C.P., Joyal, C.P., et Robichaud, C.P.	Président : Sénateur Serge Joyal, C.P. (Libéral) Vice-présidente : Sénatrice A. Raynell Andreychuk (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Andreychuk, Angus, Carstairs, C.P., Joyal, C.P., et Robichaud, C.P.
<b>Comité permanent des droits de la personne</b>	Présidente : Sénatrice A. Raynell Andreychuk (Conservateur) Vice-présidente : Sénatrice Joan Fraser (Libéral) Membres du comité : Sénateurs Andreychuk, Carstairs, C.P., Dallaire, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Kinsella, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Lovelace Nicholas, Munson, Nancy Ruth, Pépin et Poy <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Fraser, Hubley, Jaffer, Hervieux-Payette, C.P., et Watt	Présidente : Sénatrice A. Raynell Andreychuk (Conservateur) Vice-présidente : Sénatrice Mobina S. B. Jaffer (Libéral) Membres du comité : Sénateurs Andreychuk, Dallaire, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Jaffer, Kinsella, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Lovelace Nicholas, Munson, Oliver, Pépin et Poy <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Baker, C.P., Cowan, Dawson, Goldstein, Johnson, Mercer, Nancy Ruth, Spivak, Stratton et Zimmer
<b>Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles</b>	Président : Sénateur Tommy Banks (Libéral) Vice-présidente : Sénatrice Ethel Cochrane (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Angus, Banks, Cochrane, Fox, C.P., *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Lavigne, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Milne, Peterson, Sibbeston, Spivak et Tardif <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Adams, Carney, C.P., Cordy, Cowan, Dawson, Fraser, Gustafson, Kenny, McCoy, Mitchell, Murray, C.P., Robichaud, C.P., St. Germain, C.P., et Tkachuk	Président : Sénateur Tommy Banks (Libéral) Vice-président : Sénateur Pierre Claude Nolin (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Adams, Banks, Brown, Campbell, Cochrane, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Kenny, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Milne, Mitchell, Nolin, Sibbeston, Spivak et Trenholme Counsell <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Carney, C.P., Grafstein, McCoy, Moore, Oliver, Peterson et Phalen
<b>Comité permanent des finances nationales</b>	Président : Sénateur Joseph A. Day (Libéral) Vice-présidente : Sénatrice Nancy Ruth (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Biron, Cools, Cowan, Day, Eggleton, C.P., Fox, C.P., *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Mitchell, Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette, Rompkey, C.P., et Stratton <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Adams, Andreychuk, Angus, Baker, C.P., Banks, Cochrane, Cordy, Di Nino, Dyck, Furey, Gustafson, Hervieux-Payette, C.P., Hubley, McCoy, Moore, Mercer, Merchant, Peterson, Phalen, Spivak, St. Germain, C.P., et Trenholme Counsell	Président : Sénateur Joseph A. Day (Libéral) Vice-président : Sénateur Terry Stratton (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Biron, Cowan, Day, De Bané, C.P., Di Nino, Eggleton, C.P., *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Mitchell, Moore, Murray, C.P., Nancy Ruth, Ringuette et Stratton <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Baker, C.P., Callbeck, Carney, C.P., et Chaput

† La plupart des membres de ce comité sont choisis par scrutin secret au Sénat, et non nommés par le Comité de sélection.

\* Présidents et vice-présidents tels que nommés par le comité

\* Indique les membres d'office

<b>Comité permanent des langues officielles</b>	Présidente : Sénatrice Maria Chaput (Libéral) Vice-présidente : Sénateur Andrée Champagne, C.P. (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Champagne, C.P., Chaput, Comeau, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Jaffer, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Losier-Cool, Plamondon, Robichaud, C.P., Tardif et Trenholme Counsell <i>Autre sénateur ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateur Keon	Présidente : Sénatrice Maria Chaput (Libéral) Vice-présidente : Sénateur Andrée Champagne, C.P. (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Champagne, C.P., Chaput, Comeau, De Bané, C.P., Goldstein, Harb, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Losier-Cool, Murray, C.P., et Tardif <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Dallaire, Keon, Poulin et Ringuette
<b>Comité permanent des pêches et des océans</b>	Président : Sénateur William Rompkey, C.P. (Libéral) Vice-présidente : Sénatrice Janis G. Johnson (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Adams, Baker, C.P., Campbell, Comeau, Cowan, Forrestall, Gill, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Hubley, Johnson, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Meighen, Rompkey, C.P., et Watt <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Cook, Phalen et Robichaud, C.P.	Président : Sénateur William Rompkey, C.P. (Libéral) Vice-présidente : Sénatrice Ethel Cochrane (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Adams, Campbell, Cochrane, Comeau, Cowan, Gill, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Hubley, Johnson, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Meighen, Robichaud, C.P., Rompkey, C.P., et Watt <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Baker, C.P., Banks, Cook, Eyton, Gustafson et Peterson
<b>Comité permanent des peuples autochtones</b>	Président : Sénateur Gerry St. Germain, C.P. (Conservateur) Vice-président : Sénateur Nick G. Sibbeston (Libéral) Membres du comité : Sénateurs Campbell, Dyck, Gill, Gustafson, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Hubley, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Lovelace Nicholas, Peterson, Segal, Sibbeston, St. Germain, C.P., Watt et Zimmer <i>Autre sénateur ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénatrice Milne	Président : Sénateur Gerry St. Germain, C.P. (Conservateur) Vice-président : Sénateur Nick G. Sibbeston (Libéral) Membres du comité : Sénateurs Campbell, Dallaire, Dyck, Gill, Gustafson, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Hubley, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Lovelace Nicholas, Peterson, Segal, Sibbeston et St. Germain, C.P. <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Adams, Cowan, Meighen, Nolin, Oliver, Tkachuk, Watt et Zimmer
<b>Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration</b>	Président : Sénateur George J. Furey (Libéral) Vice-président : Sénateur Pierre Claude Nolin (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Comeau, Cook, Downe, Furey, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Jaffer, Kenny, Kinsella, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Massicotte, Nolin, Phalen, Poulin, Prud'homme, c.p., Robichaud, C.P., Stollery et Stratton <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Dawson, Munson, Nancy Ruth et Tardif	Président : Sénateur George J. Furey (Libéral) Vice-président : Sénateur Terry Stratton (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Comeau, Cook, Cowan, Downe, Furey, Goldstein, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Jaffer, Kinsella, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Massicotte, Nancy Ruth, Phalen, Prud'homme, c.p., Robichaud, C.P., Stollery et Stratton <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Chaput, Dawson, Kenny, Munson, Nolin, Oliver, Poulin et Tardif

\* Présidents et vice-présidents tels que nommés par le comité

\* Indique les membres d'office

<b>Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement</b>	Président : Sénateur Wilbert Joseph Keon (Conservateur) Vice-président : Sénateur David P. Smith, C.P. (Libéral) Membres du comité : Sénateurs Andreychuk, Bryden, Carstairs, C.P., Cools, Corbin, Cordy, Di Nino, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Joyal, C.P., *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Losier-Cool, McCoy, Mitchell, Robichaud, C.P., Smith, C.P., Stratton et Tardif <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Banks, Fraser, Hays, C.P., et Watt	Président : Sénateur Wilbert Joseph Keon (Conservateur) Vice-président : Sénateur David P. Smith, C.P. (Libéral) Membres du comité : Sénateurs Andreychuk, Angus, Brown, Champagne, C.P., Corbin, Cordy, Fraser, Furey, Grafstein, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Joyal, C.P., Keon, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Losier-Cool, McCoy, Robichaud, C.P., et Smith, C.P. <i>Autre sénateur ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateur Watt
<b>Comité permanent de sélection</b>	Président : Sénateur Terry Stratton (Conservateur) Vice-président : Sénateur James S. Cowan (Libéral) Membres du comité (tels que nommés par le Sénat) : Sénateurs Austin, C.P., Bacon, Carstairs, C.P., Champagne, C.P., Cook, Fairbairn, C.P., *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Oliver, Stratton et Tkachuk	Président : Sénateur Hugh Segal (Conservateur) Vice-président : Sénateur James S. Cowan (Libéral) Membres du comité (tels que nommés par le Sénat) : Sénateurs Bacon, Carstairs, C.P., Cowan, Fairbairn, C.P., Fraser, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Nancy Ruth, Segal, Stratton et Tkachuk <i>Autre sénateur ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateur Robichaud, C.P.
<b>Comité permanent de la sécurité nationale et de la défense</b>	Président : Sénateur Colin Kenny (Libéral) Vice-président : Sénateur Norman K. Atkins (Progressiste-conservateur) Membres du comité : Sénateurs Atkins, Banks, Campbell, Day, Forrestall, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Kenny, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Meighen, Poulin et Watt <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Jaffer, Moore, Ringuette et Zimmer	Président : Sénateur Colin Kenny (Libéral) Vice-président : Sénateur David Tkachuk (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Atkins, Banks, Day, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Kenny, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Meighen, Moore, Nancy Ruth, Tkachuk et Zimmer <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Comeau, Di Nino, Gustafson, Massicotte, Mitchell, Munson, Nolin, Peterson, Segal et Stollery
<b>Sous-comité des anciens combattants</b>	Président : Sénateur Joseph A. Day (Libéral) Vice-président : Sénateur Norman K. Atkins (Progressiste-conservateur) Membres du comité (tels que nommés par le Comité principal) : Sénateurs Atkins, Day, Forrestall, Kenny et Meighen <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Banks, Dallaire, Moore et Zimmer	Président : Sénateur Joseph A. Day (Libéral) Vice-président : Sénateur Michael A. Meighen (Conservateur) Membres du comité (tels que nommés par le comité principal) : Sénateurs Banks, Day, Kenny, Meighen et Nancy Ruth <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Dallaire et Downe

\* Présidents et vice-présidents tels que nommés par le comité

\* Indique les membres d'office

<b>Comité permanent des transports et des communications</b>	Présidente : Sénateur Lise Bacon (Libéral) Vice-président : Sénateur David Tkachuk (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Adams, Bacon, Carney, C.P., Dawson, Eyton, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Johnson, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Mercer, Merchant, Munson, Phalen, Tkachuk et Zimmer <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Cochrane, Di Nino, Fairbairn, C.P., Fox, C.P., Milne, Peterson et Segal	Présidente : Sénateur Lise Bacon (Libéral) Vice-président : Sénateur Donald H. Oliver (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Adams, Bacon, Dawson, Eyton, Fox, C.P., *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Johnson, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Mercer, Merchant, Oliver, Phalen, Tkachuk et Zimmer <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Cowan et Massicotte
<b>Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement</b>	Coprésidente : Sénatrice Marilyn Trenholme Counsell (Libéral) Membres du comité : Sénateurs Johnson, Lapointe, Oliver, Poy et Trenholme Counsell	Coprésidente : Sénatrice Marilyn Trenholme Counsell (Libéral) Membres du comité : Sénateurs Lapointe, Murray, C.P., Oliver, Rompkey, C.P., et Trenholme Counsell
<b>Comité mixte permanent d'examen de la réglementation</b>	Coprésident : Sénateur John Trevor Eyton (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Biron, Bryden, De Bané, C.P., Eyton, Harb, Moore, Nolin et St. Germain, C.P.	Coprésident : Sénateur John Trevor Eyton (Conservateur) Membres du comité : Sénateurs Biron, Bryden, Cook, Eyton, Harb, Moore, Nolin et St. Germain, C.P.
<b>Comité spécial sur l'antiterrorisme</b>	Président : Sénateur David P. Smith, C.P. (Libéral) Vice-président : Sénateur Pierre Claude Nolin (Conservateur) Membres nommés par une motion du Sénat : Sénateurs Andreychuk, Day, Fairbairn, C.P., Fraser, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Jaffer, Joyal, C.P., Kinsella, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Nolin et Smith, C.P.	Président : Sénateur David P. Smith, C.P. (Libéral) Vice-président : Sénateur Pierre Claude Nolin (Conservateur) Membres nommés par une motion du Sénat : Sénateurs Andreychuk, Day, Fairbairn, C.P., Fraser, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Jaffer, Joyal, C.P., Kinsella, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Nolin et Smith, C.P. <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Baker, C.P., Johnson, Oliver, Segal, Stratton et Tkachuk
<b>Comité spécial sur le vieillissement</b>	Présidente : Sénatrice Sharon Carstairs, C.P. (Libéral) Vice-président : Sénateur Wilbert Joseph Keon (Conservateur) Membres nommés par une motion du Sénat : Sénateurs Carstairs, C.P., Chaput, Cools, Cordy, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Johnson, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Mercer et Murray, C.P. <i>Autre sénateur ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateur Stratton	Présidente : Sénatrice Sharon Carstairs, C.P. (Libéral) Vice-président : Sénateur Wilbert Joseph Keon (Conservateur) Membres nommés par une motion du Sénat : Sénateurs Carstairs, C.P., Chaput, Cools, Cordy, *Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif), Johnson, *LeBreton, C.P. (ou Comeau), Mercer et Nolin <i>Autres sénateurs ayant aussi participé aux travaux de ce comité :</i> Sénateurs Keon et Stratton

\* Présidents et vice-présidents tels que nommés par le comité

\* Indique les membres d'office